RECHERCHES AU PUY D'ISSOLUD

DE JEAN-BAPTISTE CESSAC et NAPOLÉON III (1862-1866).

Présentées par Jean-Pierre Girault

Né à Souillac en 1810, Jean-Baptiste Cessac fait ses études de droit à Toulouse. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat à Saint-Céré, il est nommé, en 1848, chef du Parquet au Tribunal de Gourdon. En 1852, il obtient un poste administratif à la Préfecture de Police de Paris. Nommé commissaire de police en 1855, il exercera ses fonctions au quartier du Jardin des Plantes, puis au quartier du Val de Grâce. Pour réaliser ces fouilles à la Fontaine de Loulié, Il obtiendra neuf congés de son administration. Le 6 avril 1866, J.-B. Cessac fait le compte rendu de ses travaux à la réunion annuelle des sociétés savantes qui se tient à la Sorbonne. Sa thèse est adoptée et, dans l'Histoire de Jules César, publiée sous le nom de Napoléon III, l'*oppidum* du Puy d'Issolud est considéré comme le site d'*Uxellodunum*. Le 17 septembre 1870, il était révoqué comme "âgé et très sourd", mais plus vraisemblablement à cause de ses relations avec l'empereur (la IIIe République, à peine installée, reprocha à Cessac d'avoir, par ses travaux, rendu un service personnel à l'empereur). Il avait épousé le 19 février 1838 Marie Laborde. À la suite de sa révocation, il écrivit en 1872 : "Dénonciations calomnieuses contre un fonctionnaire et un ancien fonctionnaire, mémoires et défenses...". Pendant plusieurs années, il multipliera les démarches pour obtenir sa réintégration, mais sans succès. Il se retire à Souillac, où il meurt le 12 octobre 1882. À la bibliothèque de la Société Historique et Archéologique de Brive se trouvent les cahiers où J.-B. Cessac a consigné toutes ses recherches sur *Uxellodunum*, le déroulement des fouilles à la Fontaine de Loulié, les correspondances diverses (notamment avec Napoléon III, le colonel Stoffel, le Préfet du Lot, les Ministres, etc.). Le dossier complet comprend plus de 1000 pages manuscrites. Par ses recherches persévérantes et courageuses J.-B Cessac est sans aucun doute l'un des meilleurs archéologues quercinois de son époque.

Remarque : l'étude du matériel trouvé par Cessac et Napoléon III figure dans la Monographie publiée par Jean-Pierre Girault au Centre Européen du Mont Beuvray (2013) et dans le catalogue des objets trouvés lors des fouilles anciennes au Puy d'Issolud et à la Fontaine de Loulié (sur la rubrique fouilles anciennes).

FOUILLES SUR L'*OPPIDUM* DU PUY D'ISSOLUD EN 1862/1864

J.-B. Cessac fouilla plusieurs tumuli sur le plateau du Puy d'Issolud, il nous dit[1] : "*J'avoue que ces tumulus qui, pour la plupart, ne se laissent soupçonner qu'à une très légère boursouflure du sol, n'avaient provoqué chez moi qu'une attention fugitive. Je les croyais veufs et bien veufs des dépôts qui leur furent confiés ; je supposais que les cultures avaient dû disperser tout ce qu'ils avaient recelé en d'autres temps. Ce fut donc par forme d'acquit de conscience que trois d'entre eux, désignés à l'aventure, occupèrent récemment les dernières heures que j'avais à rester sur Puy d'Issolud, et furent ouverts sous mes yeux. L'un, déjà fouillé, ne rendit que d'infimes tessons de vieux vases ; le second et le troisième livrèrent quelques fragments d'ossements humains, des débris de poterie celtique, et en outre, l'un, une médaille fruste et de petit module, l'autre, une rouelle à double rais croisés, dont l'usage est inconnu, bien qu'on ait cru voir dans ses analogues une monnaie des temps primitifs de la Gaule.*"

D'autres recherches faites vers 1864 sur le plateau du Puy d'Issolud par J.-B. Cessac ont permis de trouver [2] : quelques débris de poteries gauloise et romaine ; 3 haches « celtiques » en serpentine ; 3 fibules de bronze ; 4 fragments de bracelet (bronze) ; un anneau de fuseau (plomb) ; un objet en bronze aussi, ayant la forme d'une mai rectangulaire ; 2 pointes de flèches en silex ; 2 bagues dites chevalières ; 5 médailles gauloises ; un long fragment de cercle de roue de chariot large de 4 cm ; plusieurs anneaux en bronze. D'autres objets furent ramassés dans les tumuli que J.-B. Cessac fit ouvrir : une dent d'auroch (?) et une flèche en forme de feuille de pêcher.

Tous ces objets ont été remis au musée de Saint-Germain-en-Laye.

FOUILLES À LA FONTAINE DE LOULIÉ EN 1865

Historique

L'empereur Napoléon III ayant résolu d'écrire la vie de Jules César, une portion de son ouvrage devait nécessairement être consacrée à la guerre des Gaules. Sous le nom de Commission de topographie[3] des Gaules, un corps de savants fut constitué, chargé de recueillir toute la documentation nécessaire. En particulier, il s'agissait pour la Commission d'identifier les principaux points sur lesquels César ou ses lieutenants eurent à soutenir des combats. Comme méthode de travail, la Commission ajouta à la critique littéraire des textes, qui seule avait prévalu jusqu'alors, les fouilles directes dans l'intérieur du sol. Et ce fut là une heureuse initiative.

Si cette manière d'opérer ne donna pas, dès l'abord, tous les résultats attendus, si certains points indiqués par la Commission durent plus tard être révisés, il serait injuste de déprécier les efforts qui furent alors tentés.

La Commission avait en 1861 placé *Uxellodunum* dans la boucle de la rivière du Lot, à la Pistoule, en face de Luzech[4]. Son implantation fut remise en cause suite aux protestations de savants quercynois.

J.-B. Cessac, était persuadé que l'attribution d'*Uxellodunum* à Luzech était une erreur[5]. La Commission[6] l'avait placé en 1862 dans la boucle de la rivière du Lot, à la Pistoule, en face de Luzech. Il osa protester contre la décision officielle et publia, de 1862 à 1865, plusieurs brochures[7], respectueuses mais fermes, pour soutenir son opinion. Finalement, bien que peu fortuné, il résolut d'exécuter des fouilles pour retrouver la fontaine et les galeries de captage dont parlait César.

Fouilles Jean-Baptiste Cessac et Napoléon III (1865-1866)

Jean-Baptiste Cessac hésita très longuement sur l'emplacement des fouilles à réaliser. Il parle des Tourneries, des Roujoux, puis enfin, d'après certaines considérations géologiques et de réflexions d'auteurs en faveur du Puy d'Issolud, son choix se porta sur la Fontaine de Loulié.

Cessac adressa d'abord une demande de subside au Conseil Général du Lot. L'allocation sollicitée devait être de 800 francs, et le maréchal Canrobert, président du conseil, appuya vigoureusement une supplique qui échoua d'abord. La question étant reprise, cependant, à la séance du surlendemain 25 août 1864, le Conseil Général accorda une somme de 1200 francs, qui devait être attribuée par portions égales

aux fouilles de Luzech, de Capdenac et de Puy d'Issolud. L'allocation consacrée pour le Puy d'Issolud se trouva réduit, ainsi, à la portion congrue...

Cessac fit une souscription, qui produisit un peu moins de 300 francs, il ajouta 100 francs ce qui lui permis d'avoir 800 francs (avec les 400 francs du Conseil Général) à sa disposition pour effectuer les fouilles au Puy d'Issolud.

Trois commissions, composées d'hommes honorables et compétents, désignés par le Préfet du Lot, devaient diriger les recherches.

Les travaux et les efforts de Cessac étaient menacés d'aller se perdre dans le sein de la commission du Puy d'Issolud. Il refusa alors la subvention du Conseil Général et prit l'initiative des recherches avec l'argent des souscriptions et son appoint personnel.

Cessac nous renseigne : "les deux nappes[8] d'eau qui se montrent à la fontaine de Loulié à environ 25 mètres l'une de l'autre, attirèrent vers 1818, l'attention de M. Champollion (Figeac), ainsi que je l'ai déjà dit ; mais après une discussion sommaire, l'honorable avocat de Capdenac, crut pouvoir condenser ses conclusions dans ces quelques mots : *"ce n'est pas là cette abondante source d'eau vive qui à Uxellodunum, surgissait rapidement, et pouvait suffire à une place des guerres occupée par une garnison de 2000 hommes..."*

En 1859, l'officier d'artillerie Paul Bial eut l'occasion d'étudier aussi les fontaines de Loulié et le massif du Puy d'Issolud, en opposition au sentiment très net et très tranchant de M. Champollion. Qu'il me soit permis de reproduire l'esquisse colorée et fidèle qui résume les convictions de l'esprit le plus sagace et le plus compétent en pareilles matières : *".... le second bras de la fontaine, dit le capitaine Paul Bial, le plus abondant sort aussi un peu plus bas que la jonction du rocher et de la marne, il coule dans un petit bassin creusé à droite et en dehors du ravin, les deux bras réunis formant un ruisseau. Dans l'angle compris entre eux, le terrain se relève en butte, comme si l'eau avait anciennement amoncelé des terres et quelques blocs de rochers, tombés peut-être du haut des escarpements, peut-être apportés par la main de l'homme, et quelques arbres...*

De Loulié... l'application des travaux du siège aux abords de cette fontaine se fait avec le même succès. Il y a comme un glacis de 300 pieds et plus, entre la fontaine et la rive gauche de la Tourmente, d'où les Romains devaient partir pour leur attaque. Sur la partie peu inclinée de ce trajet, ils ont dressé leurs mantelets, avancé leurs galeries de lignes ; sur la pente, ils ont élevé leurs terrassements. Arrivés à la hauteur des sources actuelles, ils ont construit sur l'emplacement compris aujourd'hui dans l'angle des deux bras, une terrasse haute de trois mètres, et une tour de vingt mètres. Celle-ci ne s'élevait pas jusqu'au sommet des remparts, ni même des escarpements, mais elle dominait l'issue de la fontaine qui était alors à la jonction du calcaire et de la marne, plus haut que les sources actuelles. Du fait de la tour, les Romains pouvaient battre de leurs traits les deux sentiers qui descendaient l'un de la Combe Noire, l'autre du roc de Poutarou. Une autre condition du site de la fontaine historique se trouve ici bien remplie : les travaux d'approche, la terrasse et sa tour étaient en vue du camp romain lorsque les Gaulois, après avoir mis le feu aux ouvrages, firent une sortie ; les assiégeants soutinrent les combats très périlleux par le désavantage de la position, avec une fermeté à toute épreuve...

Enfin, derrière la terrasse, les Romains sont entrés dans une galerie blindée pour aller saigner la source. Les deux actuelles seraient les débouchés de ces canaux souterrains, et la masse de terre qui forme bourrelet entre les deux bras un vestige de la terrasse..."

À quelques légers détails près, c'est comme une photographie des lieux que donne Paul Bial... C'est le calque des ouvrages et des travaux d'attaque relevés par l'intuition de l'homme de guerre expérimenté...

J'étais resté comme lui l'œil et l'esprit désormais fixés sur la butte de Loulié, mais là encore une difficulté s'offrait à moi, un choix était à faire entre les deux sources. Le bassin situé au nord et son profil ascensionnel avaient pour eux l'opinion locale, celle aussi de l'un des membres les plus éclairés de la Commission des fouilles, et par lui manifestée, me disait-on, quelques mois auparavant.

Cependant, après mûr examen, l'appréciation de circonstances géologiques trop longues à définir, m'attachèrent exclusivement au bassin placé au sud de celui qui m'était signalé. Mon désir eût été d'entamer des sondages à ce même bassin servant de lavoir au hameau de Loulié, mais le maître du sol,

Mr Coste ne m'avait autorisé à creuser dans sa propriété qu'à la condition de respecter jusqu'aux racines de ses arbres et à tenir pour sacré l'oasis des lavandières du lieu. Force me fut de modifier provisoirement du moins ma stratégie en essayant de porter les premiers coups de la pioche sur le site de l'antique fontaine gauloise.

Mais site et fontaine étaient à chercher et à trouver sur un périmètre assez étendu où 19 siècles avaient amoncelé, tassé les terres entraînées des sommets, et fait croître de petits massifs de bois-taillis. Enfin, après une assez longue enquête sur ce revers peu praticable, mon attention fut attirée par un buisson vigoureux de jeunes chênes croissant en contrebas de l'escarpement, à un peu moins de 40 mètres du bassin lavoir dont j'ai parlé. Brusquant alors la fortune, le 26 mai 1865, quelques ouvriers, la pioche à la main furent groupés par moi sur ce point. À 25 mètres plus bas et sur la terre ferme de la butte, d'autres furent chargés de creuser et de chercher, dans le sous-sol, les débris de charbon que l'incendie avait dû y laisser. Dès le lendemain, à deux mètres de profondeur, toute une assise de marnes calcinées et de fragments de charbons me furent signalés dans la tranchée ouverte.

Ce premier élément de preuve ainsi acquis, mes ordres furent donnés pour que le lundi 29 mai 1865 tous les bras fussent réunis sur le chantier en quête de la source historique...

Pendant près de trois jours, la pioche creusa sans résultats certains. Parvenu à environ trois mètres de profondeur, une sorte de cuvette aux parois rocheuses et abruptes se dessina. À l'intérieur, la terre n'était plus la même, c'était un mélange de marne et de gravier qu'un courant d'eau avait pu accumuler ainsi dans ce bassin. Au milieu de cette couche furent ramassés successivement deux têtes de trait de catapulte, huit fers de flèche et de nombreux fragments de poterie gauloise. À un mètre et demi plus bas, une longue lézarde se montra dans un angle et la terre humide qui s'y était logée ayant été enlevée, l'oreille fut frappée d'un bruit intense accusant le voisinage d'une chute d'eau.

Le problème était résolu pour moi, dès ce moment, et le capitaine Paul Bial qui se rendit à Puy d'Issolu deux jours plus tard, éprouva les mêmes sentiments et conçut la même espérance.

La dureté de la roche étant éprouvée, il ne fallait songer ni à poursuivre à coup de pic le canal dénoncé par l'orifice que j'avais sous la main, ni à attaquer les roches voisines. Une tranchée fut essayée au-dessus du bassin lavoir, mais l'eau formant siphon en chassa bientôt les ouvriers. Il fallut remonter le versant, et tracer une nouvelle tranchée à laquelle il fut donné une direction demi-circulaire dans le sens de l'inclinaison du terrain, afin de faciliter l'écoulement des eaux. M. Matère et M. Castagné, membres de la commission des fouilles se trouvant par hasard sur les lieux, approuvèrent ce tracé et un chantier fut immédiatement installé. La fouille poursuivie d'abord dans les terrains de transport, d'autres pointes de flèches et un trait de catapulte bien conservés furent rencontrés à un mètre de profondeur aux approches des anciens terrains. Le banc tufier qui les constituait s'étend sur l'entière butte de Loulié ; sa formation est due à la fontaine même, dont les eaux s'épanchant en nappe sur les terrains inférieurs y déposaient depuis des siècles et des siècles antérieurs à César, les sels calcaires (carbonate de chaux) qu'elles tiennent en suspension.

Le 9 juin 1865 la commission des fouilles fut réunie à Loulié par son président que j'avais avisé déjà de la découverte de l'antique source gauloise.

Les fonds de la souscription s'épuisaient et la tâche était loin encore de toucher à son terme ; mais l'entente la plus cordiale, la plus sympathique s'était établie ; grâce à la courtoisie, au bon vouloir de mes honorables collègues édifiés sur toutes choses, je fus chargé de poursuive les travaux si heureusement inaugurés.

L'agent voyer Castagné fut à ma prière, et quoique absent, nommé rapporteur de la commission, et je n'eus qu'à me féliciter d'un choix qui me mit en fréquents rapports avec un homme instruit, d'une rare intelligence, et qui se montra tout dévoué à la cause qui nous devenait commune (...).

La pioche, manœuvrée sans relâche, continuait son œuvre et souleva au sein même du tuf, à 1 m et plus de profondeur des fragments de poterie et deux pointes de flèches en silex. Bien d'autres, sans nul doute, passèrent inaperçus encastrés dans les petits blocs tufiers que détachait l'outil des travailleurs.

Ces découvertes présentent un intérêt réel, et démontre que *l'oppidum* Cadurque possédait une population un millier d'années peut-être avant la conquête romaine.

Enfin le 19 juin 1865, vingt jours après la découverte du bassin de la source (...), la tranchée parvenue à près de 6 mètres de profondeur au-dessus du niveau du sol effondra en ma présence la voûte de la galerie romaine[9]. Bien que comblée à peu près de gravier et de limons vaseux, un sondage permit de se convaincre que ce tunnel évidé dans la masse tufière d'environ 10 m de puissance, offrait sous la voûte

en plein cintre, une élévation de 1,80 m, et 1,50 m d'une paroi verticale à l'autre. Au sommet de l'intrados, l'eau s'écoulait par un vide ayant la forme d'un segment de cercle de 0,40 à 0,50 m de corde, sur 0,12 à 0,15 m de flèche.

La fortune s'était montrée encore favorable à ma persévérance, à l'occasion même du choix du lieu où la tranchée fut creusée, puisque la tête vint correspondre à l'angle externe du coude en retour qui avait été imprimé à la galerie. Creusé sur un point du versant d'un mètre et demi plus élevé, l'ouvrage romain échappait complètement aux recherches, et l'erreur se perpétuait.

Pour opérer le déblaiement des débris calcaires et des vases roulés et amoncelés par les eaux, le courant fut dérivé dans la tranchée tracée et approfondie en vue de cette éventualité. Puis afin de faciliter le curage de la galerie, une nouvelle tranchée fut ouverte vis à vis son orifice. Bassin et lavoir furent sacrifiés avec l'autorisation de Mr Coste, propriétaire et sans trop faire gémir les ménagères du hameau.

L'orifice du tunnel mis au jour, tout ce qui encombrait la galerie fut enlevé. Le déblai de l'orifice fit rencontrer les piédroits d'anciens blindages, et jusqu'à des planches de chêne de près de 1 m de longueur. Ce bois était arrivé à la couleur et à la dureté de l'ébène. Quelques-uns de ces fragments sont déposés au musée de Saint-Germain-en-Laye. La texture ligneuse a été conservée parce que, enfouis sous des vases argileuses, ces fragments n'étaient pas en contact permanent avec les eaux incessamment renouvelées, coulant et passant par-dessus ces même vases, et que dès lors les sels calcaires n'avaient pu s'attacher, se déposer sur le bois et l'encastrer dans des cristallisations.

Un tout autre résultat s'était produit dans la partie supérieure et déclive de la galerie ; là, en effet, le vide existait depuis l'aire jusqu'à la voûte du tunnel.

Seulement, quand les blindages s'étaient écroulés sous l'action du temps ou sous la pression des voûtes, qui çà et là offraient des parties du tuf détachées, les pièces de bois avaient été mises en contact immédiat avec l'eau qui les lavait sans cesse ; les sels calcaires, en se déposant, avaient fini par emboîter, par encastrer entièrement le bois, qui à la longue s'était pourri dans cette enveloppe incessamment épaissie ; si bien que, lorsque la pioche souleva ces blocs de cristallisation, des vides existaient à l'intérieur, présentant et la forme des blindages, et jusqu'aux fibres du bois. En un mot, c'était là comme un moule, une matrice donnant les dimensions et l'ancienne configuration des bois, aujourd'hui pourris et tombant en poussière.

Vingt-trois mètres environ de cette galerie furent ainsi déblayés et reconnus. Quelques parties des piédroits latéraux des blindages adhèrent encore à la roche ; mais le bois en est complètement pétrifié.

J'ai dit qu'au point où la tranchée creusée dans le tuf avait rencontré et brisé la voûte de la galerie, celle-ci présentait un coude prononcé.

Après avoir creusé environ 6 mètres sur une ligne droite et horizontale, les mineurs romains rencontrèrent un banc de marnes du lias, dures, consistantes et plus rebelles au pic que le tuf lui-même.

Ils contournèrent alors ce banc sur un développement d'environ 4 mètres, de sorte que la retombée droite de la voûte s'appuyait sur la marne du lias ; plus loin ils reprirent la ligne ascendante qui devait les conduire aux approches du bassin de la source et leur permettre de couper le canal d'alimentation venant de l'intérieur de la montagne.

Mais ce retour offrit un obstacle : un bloc de roche du lias, d'une hauteur de plus de 1 mètre, leur barrait le chemin.

Attaquer ce bloc c'était perdre du temps, et César avait hâte d'en finir. Les mineurs franchirent donc l'obstacle, en surélevant d'autant la voûte de la galerie, et continuèrent leur besogne en s'élevant successivement, selon la gradation de la pente de la montagne. Quand les eaux furent dérivées et coulèrent dans la galerie, elles formèrent, comme elles forment encore, une chute de plus de 1 mètre, au point barré par le bloc dont il vient d'être parlé.

Cette chute me permit de calculer le débit de la source vers le milieu du mois de juillet 1865. À cette époque, et malgré une assez grande sécheresse, le courant donnait de 68 à 72 litres d'eau par minute (...).

Au temps actuel et vraisemblablement aussi à l'époque du siège plusieurs sources venaient sourdre sur les penchants de la montagne ; mais si l'on juge d'après les situations actuelles, aucunes n'étaient comme la source historique hors de la main et des attaques romaines. Elles pouvaient être à peu près comprises dans la ligne d'investissement. Le deuxième bassin de Loulié, celui qui d'après les fouilles dont j'ai parlé ne joua aucun rôle dans les affaires du siège, se trouvait de 12 à 15 mètres en arrière des mantelets d'attaque.

On sait enfin et les lieux le démontrent que *l'agger* ou terrasse avait une élévation de 60 pieds

environ et non point de neuf pieds seulement comme le veulent certaines éditions des commentaires. J'oubliais de mentionner que des entailles profondes faites dans le tuf aux approches du sommet de la butte de Loulié dénoncent très certainement les points d'appui des pièces de charpente servant de contrefort soit à l'*agger*, soit aux mantelets toujours menacés par les blocs de rochers que l'assiégé lançait du haut de ses murs et qui sont encore enfouis dans le sous-sol (...).

À la vue des lieux encore, on s'explique que les Romains n'aient pu s'emparer de la source pérenne suprême ressource des Gaulois. Placée, en effet, sous une haute roche, rien, ainsi que le rapporte Paul Orose, n'empêchait l'assiégé de se donner, sans péril, le spectacle et le jeu de battre, d'écraser de ses projectiles, l'assiégeant qu'il dominait de haut. De là pour cette armée, la nécessité d'élever à distance calculée la tour, son suprême engin de guerre, dont l'action fut si meurtrière et décisive (...).

Le site de la source est à une élévation de 60 mètres au-dessus du niveau actuel de la Tourmente, et le point de la butte de Loulié où venait s'appuyer la tête de l'*agger* est de 40 mètres environ au-dessus de ce même niveau. Il est bien entendu que le fond du vallon et le lit du ruisseau se sont notablement élevés depuis César ; le versant au-dessous, comme au-dessus de la fontaine gauloise a été aussi notoirement modifié dans la même période. Les trois mètres et demi de terres éboulées qui rechargeaient son bassin prouvent assez que ce revers était autrefois plus abrupt encore qu'il ne le soit aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, les soixante et quelques pieds de la tour ne devaient guère dépasser que d'un mètre ou deux le faîte de la fontaine qu'elle battait de ses projectiles. Mais pour atteindre le niveau des remparts, la tour aurait dû avoir en hauteur un développement de 25 à 26 mètres de plus (...).

Donner à cet ouvrage environ cent quarante pieds de hauteur engendrait la nécessité de fortifier considérablement l'*agger* et de tripler à peu près sa largeur. Pour juger l'entreprise impossible, il ne faut que lire le texte, et savoir que les ouvrages romains ne furent établis qu'à grand travail et au milieu d'engagements continuels.

Après m'être convaincu de l'entier affaissement de la galerie aux approches de la source, il ne m'était plus loisible de pousser plus loin les explorations. J'avais dû déjà suppléer à mes frais, à l'épuisement du crédit ouvert par le conseil général ; aussi, laissant mon fils poursuivre, à mes frais encore, quelques travaux entamés, je retournai à Paris, après une campagne laborieuse de deux grands mois. Quoique l'empereur Napoléon III eût été informé de toutes choses en temps opportun, j'eus l'honneur de lui envoyer un mémoire circonstancié des résultats acquis. Sa majesté voulut bien charger deux de ses officiers d'ordonnance M. Stoffel[10] et M. de Reffye[11], de vérifier la nature et la signification des découvertes annoncées. Rendus à Loulié, mes convictions furent partagées, à la première vue des lieux, par ces deux hommes de guerre d'une compétence connue. L'un d'eux, le commandant d'artillerie, Baron Stoffel, émerveillé de ce qu'il voyait et touché en fit un rapport à l'empereur demandant l'autorisation de m'appeler sur les lieux, enfin, voulut-il bien m'écrire, de continuer l'œuvre qui était mon domaine, et à laquelle il ne se permettrait pas, moi absent, de toucher en quoique ce fut.

Portrait de Jean Baptiste
Auguste Verchère de Reffye (1820-1880)
Musée de Saint-Germain-en-Laye.
Auteur Emile Robert (XIXe siècle)
photographe à Paris.

Lorsque les officiers d'ordonnance furent envoyés sur les lieux, on est porté à se dire que les **débris d'un autre âge existant sur ce territoire circonscrit, seraient assez nombreux pour faire le chargement d'un wagon de chemin de fer**. J'ajouterai qu'une quantité innombrable de cailloux roulés, de nature granitique, se rencontrent également dans le sous-sol. Ces cailloux, ramassés à l'avance sur les bords de la Dordogne, furent très certainement des projectiles, des armes dangereuses aux mains des Gaulois occupant les murs d'*Uxellodunum*. Leur agglomération sur ces points ne peut avoir d'autre origine, car le fleuve n'a jamais pu remonter jusqu'à cette hauteur du vallon de Loulié ni s'élever jusqu'à cette altitude du revers de la montagne. Au surplus, ces cailloux, parfaitement caractéristiques, ne se rencontrent pas le long des versants plus rapprochés même de l'ancien courant du fleuve, où des chocs ennemis ne se produisent pas.

Buste du colonel baron Eugène Stoffel (1821 - 1907)
par Alphonse de Stuers.

D'énormes blocs de roches portant l'empreinte des flammes indiquent aussi qu'ils furent roulés et lancés des hauteurs contre des ouvrages des assiégeants. Je n'oublierai pas de signaler encore une circonstance digne de tout l'intérêt et de toute l'attention de la science et de l'histoire : c'est la présence de quatre pointes de flèches de silex, trouvées engagées à 1 m et à 1,50 m de profondeur dans le massif tufier. Il est évident que ces projectiles envoyés par moi à l'empereur, sont antérieurs de plusieurs siècles à la conquête romaine. Il en est de même de quelques petits fragments de poterie celtique engagés également dans ce banc tufier, à 0,50 m et à 1 m de profondeur.

De retour à Loulié, les fouilles furent reprises à l'aide de quelques ouvriers du pays renforcés bientôt d'un peloton de sapeurs du génie de la garde venus de Versailles. Le sol vaillamment attaqué rendit d'énormes quantités de spécimens brisés de poteries gauloises et romaines, et parmi ces dernières plusieurs urnes à culot, pareilles à celles que j'avais déjà recueillies et au fond de deux desquelles j'avais remarqué des dépôts de cendres et poussier de charbons agglutinés. Dix-sept ou dix-huit pointes de flèches et trois nouveaux traits de catapulte, bien conservés furent aussi ramassés successivement, de même qu'une trentaine de clous de dimensions diverses. Ces clous généralement contournés avaient dû joindre et relier ensemble les pièces de la charpente de *l'agger* ou des mantelets *(vinea)*. Sur tous les points où le vieux sol, c'est à dire le tuf fut mis à découvert gisaient des débris de charbon mêlés à des marnes calcinées qui, par places, formaient des assises tassées d'une épaisseur variant entre 0,10 et 0,15 m. Il fut également recueilli quelques anneaux de bronze, une dent d'ours (amulette). D'autres objets sans caractère bien déterminé, et pour couronner les recherches, sous un bloc portant des traces d'incendie, apparut une dolabre (hache-pioche mesurant 0,43 m de la pointe au tranchant, la douille (ou œil) de cet outil de guerre retenait encore, mais réduit à l'état de charbon, le bout du manche que la flamme avait dévoré.

Extrait des notes de J.-B. Cessac à la bibliothèque de la Société Archéologique de Brive.

« ...Mes lettres à l'empereur Napoléon III furent interceptées, j'en ai la ferme croyance, et ce ne fut que plus de deux mois après la lumière arrachée aux entrailles du sol que de retour à Paris, je fis faire arriver une dépêche à sa majesté par l'intermédiaire de M. Piétri, son secrétaire particulier. Au mois de septembre pourtant, je reçus la lettre qui suit du baron Stoffel. En 1862, il avait déjà vu les lieux et avait trouvé ma thèse absurde, ainsi qu'il m'en fit l'aveu. »

St. Denis (Lot) - 18 septembre 1865

Monsieur,

Je suis ici depuis trois jour avec M. de Reffye, officier d'Ordonnance de l'empereur.

Sa Majesté nous a envoyé au Puys-d'Issolud pour y rechercher les traces des camps de Caninius sur les hauteurs. Nous avons visité les travaux que vous avez fait exécuter à la Fontaine de Loulié, et nous sommes dans l'admiration de la découverte que vous avez faite, je n'en connais pas de plus curieuses, ni de plus intéressantes. Lorsque l'empereur me donna l'ordre de me rendre ici, il n'avait autorisé à faire fouiller dans le but de retrouver les galeries de César ; mais bien que je sois ici avec l'argent nécessaire, je me garderai bien de toucher en rien à vos beaux travaux, et me bornerai à la recherche des camps. La Fontaine de Loulié et ses abords sont de votre domaine, et je regarderais comme un crime d'y toucher à quoi que ce soit. Cependant, Monsieur, comme il serait du plus haut intérêt que votre belle découverte fut complétée, voulez-vous être assez bon pour me faire savoir, si vous consentiriez à revenir au Puy d'Issolud, en vue d'y faire continuer les travaux. Je tiens dans ce but, 500 francs à votre disposition. Monsieur Ruffye et moi qui restons sur les lieux, nous vous assisterions quand vous le désireriez et que nos autres travaux nous le permettraient. Je serais fort heureux que rien ne vous empêchât d'achever votre intéressant travail, surtout du moment ou placé sur les lieux, je me trouve à même de les suivre…

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : le Baron Stoffel, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III.

La surface déblayée par les premiers et les derniers travaux, sur une profondeur de 1 à 2 mètres, à travers un sol desséché et ayant presque la dureté de la pierre, présente une étendue de 60 à 70 mètres carrés ; et sur cet espace restreint, il a été recueilli trente clous de dimensions diverses ayant lié les charpentes romaines, six fers ou traits de catapulte, 36 pointes de flèches de fer et la hache dont il a été parlé.

M. de Reffye se consacra à la levée des plans, et M. Stoffel dirigea les fouilles exécutées par des gens du pays, afin de retrouver la contrevallation romaine.

Les fouilles exécutées dans le vallon de Loulié, à droite et à gauche des rives de la Tourmente, ne firent pas découvrir de fossé d'attaque ou de sauvegarde. La même absence de tranchées se remarqua sur les plateaux élevés de Termes et de Malbouyssou. L'histoire de César en donne les rationnels et sagaces

motifs. Si les deux légions de Caninius Rebilus durent se retrancher et se garder avec prudence dans un pays dont leur général ignorait les ressources et les dispositions; les mesures de sauvegarde ne furent plus aussi urgentes lorsque César eut concentré devant *Uxellodunum* une armée de 45 à 50 milles hommes.

Au Pech-de-Mont, M. Stoffel retrouva et poursuivit, sur un développement de plus de 400 mètres, les fossés de circonvallation dont le lieutenant de César avait protégé ses campements. Ce double fossé, au profil arrondi, simulant un demi-cercle, avait dû présenter une profondeur de 5 pieds romains (environ 1.40 mètre), les terres extraites formant un parapet d'une hauteur égale.

La hauteur du fond de la cuve au sommet du parapet avait dû constituer une défense d'environ 9 à 10 pieds d'élévation, très suffisante pour arrêter le premier choc d'une attaque gauloise.

Cette ligne de défense coupant en travers des pentes sensiblement déclives une sorte d'amphithéâtre qui se continuait derrière la ligne, la position des Romains placés en arrière de cette ligne dominait, commandait les terrains d'approche et donnait aux légionnaires un grand avantage sur les assaillants Gaulois placés en contrebas.

La pluie contraria quelque peu les travaux, qui furent arrêtés. J'aurais souhaité des fouilles plus étendues, elles auraient démontré peut-être, que, sans fausser le texte latin, l'entier corps de Caninius occupant des points différents du plateau de Pech-de-Mont, avait pu ne se couvrir que d'une ou deux lignes de protection, coupant du nord au sud le revers en amphithéâtre qui est opposé au col de Roujou. Cette hypothèse semblerait affirmée par le nom même de Bel-Castel que porte le territoire où aurait abouti l'extrémité sud-est de cette ligne supposée. On sait que sur tout le surplomb de son pourtour, les flancs accidentés de Pech-de-Mont surveillent dans leur isolement et la forme de leurs pentes rapides et parfois abruptes toute la contrée environnante..."

Rapport de la Commission des Fouilles de Puy d'Issolud par E. Castagné à Monsieur le Préfet[12]

"L'histoire nous apprend que l'*oppidum* d'*Uxellodunum* fut la dernière ville, la dernière place forte des Gaules qui osa résister aux armes romaines.

Après la chute d'Alésia, après l'héroïque défaite de Vercingétorix, quelques cités gauloises s'agitèrent encore dans de stériles convulsions ; seul *l'oppidum* cadurkes d'*Uxellodunum* sembla balancer un moment la fortune du conquérant romain.

Le temps et les hommes avaient si profondément détruit les vestiges des ouvrages de César, et les commentaires laissaient planer une telle incertitude sur la position topographique d'*Uxellodunum* que quatre localités du Quercy avaient pu revendiquer, tour-à-tour, la gloire d'avoir été le théâtre des dernières luttes d'indépendance gauloise.

Je ne rappellerai que pour mémoire les prétentions, un moment acceptée, de la ville de Cahors ; je ne signalerai également, qu'au même titre, Uzerche et Ussel qui, au mépris de leur situation en plein pays des Lémovices, ont prétendu à l'attribution d'*Uxellodunum*.

Dans ces derniers temps la compétition n'était plus sérieuse, cependant, qu'entre Puy d'Issolud, Capdenac et Luzech.

La question était toujours indécise, lorsque dans le cours de l'année 1861, et à la suite du rapport des délégués de la Commission de la carte des Gaules, le site d'*Uxellodunum* fut officiellement fixé à Luzech.

Malgré la haute compétence des hommes qui avaient prononcé ce verdict, Capdenac et Puy d'Issolud n'en conservèrent pas moins leurs partisans et leurs défenseurs ; l'opinion publique même demeura particulièrement fidèle au dernier de ces lieux.

Interprète d'un ordre d'idées opposées à la décision dont je viens de parler, M. Cessac mit au service de la cause du Puy d'Issolud un dévouement énergique et convaincu que n'ont pas lassé trois ans d'efforts persévérants mais infructueux, lorsqu'en 1864, il eut la pensée de s'adresser à vous, Monsieur le Préfet, et vous pria de mettre sous les yeux du Conseil Général un mémoire tendant à obtenir une subvention qui pût lui permettre de faire des fouilles afin de réunir l'autorité des faits aux raisons probantes qu'il fait valoir en faveur de Puy d'Issolud.

Sur votre proposition, Monsieur le Préfet, l'honorable assemblée départementale apprécia favorablement toute la portée de la demande de M. Cessac ; mais, dans son patriotisme et dans son esprit de justice, elle voulut étendre le bénéfice de ses libéralités sur les trois lieux qui ont compté de sérieuses

adhésions parmi les hommes de science et de lettres.

Une allocation de 1200 francs destinée à exécuter des fouilles sur le territoire de Luzech, de Capdenac et de Puy d'Issolud, fut, en conséquence, divisée par égales parts entre ces trois localités, et des commissions instituées par vous, Monsieur le Préfet, eurent mission de présider aux travaux.

Le but que vous souhaitiez atteindre, les résultats qu'espérait le Conseil Général ne tardèrent pas à dépasser tous les espoirs conçus : *Uxellodunum* a été retrouvé ; la lumière s'est faite sur la question si longtemps débattue de l'emplacement de cet *oppidum*. Cette découverte est d'autant plus opportune que le livre d'un auguste écrivain n'aura plus à courir le risque d'être déparé par une erreur historique. Les faits acquis sont venus, à une heure propice encore, réaliser l'espoir et les vœux d'un membre éminent de l'assemblée départementale.

Après ce succinct et rapide exposé, et avant d'entrer dans les détails mêmes des fouilles et des découvertes qui en furent la suite, permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous présenter une description sommaire de la topographie de Puy d'Issolud, comme terme de comparaison avec le lieu dessiné et décrit à grands traits par le récit d'Hirtius.

A l'appui de cette description et pour la rendre plus saisissable et plus claire, nous joignons un plan général topographique, par nature de formation et de culture de la montagne d'Issolud comprenant la contrée qui s'étend, d'une part, entre Vayrac et Martel, et d'autre part, entre la Dordogne et Saint-Michel-de-Bannières. Ce plan général reproduit deux coupes géométriques de la montagne, l'une dans le sens longitudinal, l'autre dans le sens transversal, avec indications géologiques faisant ressortir à une grande échelle son relief et ses escarpements.

Le Puy d'Issolud situé sur la rive droite de la Dordogne entre Vayrac et Martel, présente à l'œil un puissant massif calcaire soulevé, peut-être, par quelques convulsion intérieure de notre globe, découpé et façonné, pour ainsi dire, dans son contour, par l'action érosive d'anciens courants marins.

Sa forme est celle d'un ovale ayant son grand axe dans la direction du nord au sud ; sa pente générale s'incline suivant cette orientation. Des rochers à pic constituent sa base sur presque tout son périmètre et sont surmontés par des pentes à forte déclivité recouvertes et couronnées de bois de chênes. Le point culminant de ce plateau ondulé atteint l'altitude de 317 mètres au-dessus le niveau de la mer, et domine de près de 200 mètres les vallées de la Dordogne, de la Sourdoire et de la Tourmente. Des bois taillis d'essences diverses, des terres arables, des vignes couvrent toute la surface occupée par l'antique cité Gauloise.

Situé sur les confins du pays des Cadurkes, à trois ou quatre kilomètres du territoire des Lémovices, le Puy d'Issolud répond ainsi aux énonciations d'Hirtius.

Aux marnes liasiques qui forment le fond des vallées qui entourent Puy d'Issolud sont superposées deux puissantes couches de calcaires servant de piédestal à *l'oppidum* celtique, l'une appartenant au lias et l'autre à l'oolithe à entroques qui caractérisent des couleurs rougeâtres.

Les escarpements de la masse rocheuse proprement dite offrent une élévation qui varie entre cinq et quarante mètres. Vers les Tourettes et Laguillal règnent des pentes plus accessibles, mais difficiles et ardues, et reproduisant admirablement ces versants que les hommes armés n'auraient pu gravir qu'à grand-peine, même en l'absence de tous défenseurs. Le nom même de ce côté de la place semble accuser sa destination pendant les opérations du siège. Là furent des tours, sans doute, et les déclivités qui s'élèvent jusqu'à soixante-dix pour cent, dénoncent les difficultés de la descente conduisant vers la rivière, comme la rudesse et les périls d'une ascension exposée aux atteintes des projectiles que lançaient, sur ces points, les archers, les frondeurs et les machines établies par César.

Un ressaut large de 30 à 40 pieds et d'un développement longitudinal d'environ 500 mètres, fut très certainement la base d'un de ces remparts de terre et de bois dont César a caractérisé la forme, les dimensions et la force de résistance. Comme ouvrages avancés, on remarque encore des restes de murs à pierres sèches.

Les mêmes moyens de défense se reproduisent le long du col de Maraval. On comprend d'ailleurs combien une période de près de vingt siècles a pu modifier les défenses naturelles de la place ; les éboulis accumulés à la base des escarpements en ont considérablement amoindri la hauteur. Là où s'incline un talus, étaient, probablement, des parois à pic à l'époque du siège.

L'enceinte de *l'oppidum*, accusée par l'étendue même du plateau, n'était pas d'une superficie inférieure à 80 hectares ; aussi, à la vue du Puy d'Issolud on comprend facilement que là était tout l'espace nécessaire pour contenir les habitants ordinaires de la place avec les corps de Lucterios et de Drappès, ainsi que pour donner asile aux populations environnantes qui s'y étaient réfugiées en grand nombre avec

leurs approvisionnements, leurs troupeaux et leurs bêtes de somme.

Les vallées de la Sourdoire et de la Dordogne isolent à l'est et au sud le Puy d'Issolud ; vers l'ouest, la Tourmente coulant du nord au sud divise la vallée profonde que limitent à droite et à gauche, les hauteurs de la Blanchie et de Puy d'Issolud.

Le bassin de la Tourmente, dont le nom rappelle les machines de guerre dressées sur ses rives pour en défendre l'approche aux assiégés, pourrait encore servir de thème à la narration et aux descriptions d'Hirtius.

La rivière interdite aux *oppidani*, ceux-ci n'eurent d'autres ressources, dit le texte, qu'une fontaine abondante jaillissant au pied du rocher sur lequel reposait le mur de la ville, vers le point où, entre la source et la rivière régnait un vide de 300 pieds ou plutôt 300 pas. Nous reviendrons sur cette fontaine, objet principal de notre rapport. En face de son bassin et sur le côté opposé du vallon s'élèvent les contreforts plus ou moins escarpés de la Blanchie, de Terme et de Saint-Denis, dont les sommets devaient servir de campement à une partie de l'armée romaine. C'est de là que les troupes, non engagées par César, en raison du théâtre restreint où s'accomplit la destinée d'*Uxellodunum*, pouvaient assister aux péripéties du combat et être témoin de la bravoure de ceux des leurs qui cherchaient à montrer leur courage visible dans la lutte qui s'était engagée aux abords de la fontaine.

Le plateau de Maraval, au nord, fut certainement aussi soit un lieu de campement, soit un poste d'observation se rattachant au système de contrevallation adopté pour l'attaque.

Dès sa première réunion, la Commission rapprocha toutes ces circonstances et put en faire une exacte application au territoire de Puy d'Issolud ; elle reconnut que presque tous les détails du siège étaient, pour ainsi dire, relevés et calqués sur la disposition du terrain objet de ses investigations.

En ce qui concerne les points où les fouilles devaient être dirigées, l'insuffisance des ressources mises à sa disposition imposait à la Commission la plus grande réserve, et, d'un avis unanime, il fut décidé que le sol à explorer devait être circonscrit dans les limites les plus restreintes.

Il fut reconnu que les découvertes les plus importantes et qu'on eût quelque chance de mettre à jour étaient la source gauloise et les galeries souterraines creusées par César. Le monticule de Loulié, où venaient sourdre deux fontaines abondantes, lui parut enfermer le secret dont la recherche faisait l'objet et le but de sa mission.

Sonder le plateau du Puy d'Issolud ne pouvait que conduire la Commission dans une voie pleine d'incertitude et de mécomptes ; puis, comme nous l'avons déjà dit, les ressources étaient trop bornées pour se jeter dans de véritables aventures ne pouvant produire que la découverte de vestiges sans caractères certains et positifs sur la position du lieu à retrouver.

D'autres sources filtrent bien, il est vrai, plutôt qu'elles ne coulent des revers nord-ouest du massif du Puy d'Issolud, une à Roujou, une autre au col de Maraval, près Lastournerie, et enfin une troisième à l'ouest, plus abondante que les autres, près du village de Lafont, mais aucune de ces fontaines ne répondant par son volume d'eau ou par sa position topographique aux données du texte latin, la Commission ne crut pas devoir s'arrêter à la pensée de les fouiller. Les abords de la fontaine de Loulié, qui avaient particulièrement attiré son attention, furent définitivement désignés comme devant être le lieu de ses investigations et de ses recherches.

Cette fontaine sort de la roche à mi- coteau, à 65 mètres du fond de la vallée, à 25 mètres du sommet de l'escarpement qui la domine, et à 100 mètres en contrebas du point culminant de la montagne. Son bassin d'alimentation comprend un périmètre étendu, les coupes en travers font ressortir l'inflexion qu'affecte la couche imperméable des terrains liasiques et la direction comme l'abondance des eaux que versent les pluies sur le plateau de Puy d'Issolud.

Le 15 juillet [13], après une longue sécheresse, nous avons constaté que la fontaine de Loulié donnait encore 92 litres par minute.

Le plan de détail de la fontaine et de ses abords, le profil longitudinal, les coupes transversales et les autres développements de la galerie consignés qui accompagne ce rapport, sont destinés à rendre plus claires les explications qui vont suivre.

L'antique fontaine de Loulié qui devait sourdre sur un seul point avant le siège d'*Uxellodunum*, se trouve maintenant divisée en deux conduits qui forment les deux fontaines indiquées sur le plan. Celle qui coule à côté du ravin correspond au thalweg, mais, au premier examen des lieux, on reconnaît facilement que la seconde, à droite, ne suit pas son cours naturel : le bouleversement général du sol de la butte de laquelle sortent ces deux sources, la disposition tourmentée du terrain, des dépôts opérés par les eaux, tout annonce que leur cours a été détourné de leur direction primitive par un travail de main d'homme ou

par un de ces cataclysmes géologiques qu'il est souvent difficile d'expliquer et de comprendre.

Sur le monticule qui sépare les deux fontaines, ont poussé des arbres séculaires de diverses essences, noyers, châtaigniers, ormeaux et chênes ; entre ces arbres et autour des fontaines gisent, à demi enterrés, des blocs de roche que l'on reconnaît, à leur nature, être descendus de la montagne et dont plusieurs cubent plus d'un mètre.

La crête de ce terrain a conservé la disposition de plusieurs petites plates-formes que représente le plan topographique des lieux ; sans crainte de sortir de la vraisemblance et de la vérité qui ressort des fouilles, nous pouvons avancer que les deux premiers dérasements indiquent la position qu'occupait la tour à dix étages et les terrassements qui la protégeaient des atteintes des assiégés, et que le troisième représente d'une manière non douteuse l'emplacement même du bassin de la fontaine gauloise.

M. Cessac, à l'initiative duquel les fouilles sont dues, puisqu'il a provoqué le vote du Conseil Général par une demande de subside, se rendit le premier sur les lieux. Disposant de quelques ressources que des souscriptions particulières avaient mises en ses mains, il devança l'œuvre de la Commission ; aussi lorsque les membres qui la composaient purent se réunir sur les lieux, les travaux exécutés par M. Cessac avaient déjà mis à découvert, sous le sol du ressaut de Loulié, de nombreux fragments de charbons et des glaises calcinées, restes non équivoques des engins incendiaires que les assiégés firent rouler contre les ouvrages romains ; un puits de sondage pratiqué par ses soins en vue de retrouver la source avaient mis en sa possession des pointes de flèches, deux fers de baliste, des silex travaillés, ainsi que plusieurs fragments de poterie gauloise rencontrés à une profondeur de 3 et 4 mètres sous les terrains éboulés rechargeant le bassin même de la fontaine.

Sans être décisives, les découvertes de M. Cessac furent comme des points de départ qui, réunis au indications significatives qu'offrait la fontaine elle-même, ne laissaient plus de doute sur les heureux résultats qui devaient être bientôt obtenus.

À partir de ce moment l'œuvre de M. Cessac devint commune avec celle de la Commission dont il fait lui-même partie.

Chargé par la Commission de la double mission de diriger les fouilles et d'en faire le rapport, nous eûmes à nous concerter avec M. le Président et M. Cessac sur les travaux à continuer et à entreprendre.

Deux tranchées transversales furent simultanément ouvertes aux approches de la fontaine située au sud qui avait d'abord attiré l'attention de la Commission. L'une de ces tranchées dut être bientôt abandonnée, parce qu'inondée par les eaux mêmes de la galerie formant siphon, les ouvriers étaient forcés de l'épuiser sans cesse ou de travailler les jambes plongées dans une eau glaciale et dangereuse pour la santé.

Le seconde tranchée, approfondie sur un point plus élevé du versant, reçut une direction demi-circulaire dans le sens de l'inclinaison du terrain afin de faciliter l'écoulement des eaux, dès que le niveau du courant intérieur serait atteint.

Cette dernière tranchée dut être poursuivie dans un massif de tuf que la fontaine même avait créé à travers les siècles antérieurs à la conquête romaine. Le travail de son approfondissement fut long et pénible, car ce n'est qu'à sept mètres, environ, au-dessous du niveau du sol, que l'arc du dessus de la galerie fut rencontré.

Creusée dans la masse de tuf dont il a été parlé, et qui offre une puissance de près de dix mètres, cette galerie présente la forme d'un plein cintre supporté par deux piédroits ; sa hauteur moyenne est de 1 mètre 80 sur une largeur de 1 mètre 50. M. Cessac était seul sur les lieux lorsque ce résultat fut obtenu ; mais il nous en donna avis aussitôt, pour constater toutes les circonstances d'une découverte qui résolvait complètement le problème de l'emplacement d'*Uxellodunum*.

Déblayé des vases accumulées par les eaux pendant une période de plus de dix-neuf cents ans, les formes de ce souterrain parurent à tous si bien accusées que le succès des fouilles n'était plus douteux : c'était évidemment là l'ouvrage bien caractérisé des mineurs de César.

M. Cessac, qui n'a pas un instant abandonné les fouilles, en suivant le cours avec un soin et une persévérance des plus louables et des plus dignes d'éloges, dut se sentir délivré d'une bien vive angoisse, lorsque, faisant sonder la cavité mis à jour, il put se convaincre que son élévation sous voûte et sa largeur d'une paroi à l'autre, avaient permis à deux mineurs romains de saper côte-à-côte.

Des limons vaseux entraînés par les eaux de la fontaine qui n'a pas cessé de couler dans la galerie depuis le jour qu'elle y fut déviée par César ne laissaient plus au sommet de l'intrados qu'un vide ayant la forme d'un segment de cercle de cinquante centimètres de corde, sur douze à quinze centimètres de

flèche.

Avant d'arriver au tuf, les premiers travaux d'avancement des romains eurent lieu dans les terres franches qu'ils durent étayer ; des fragments de blindages ont été retrouvés : les uns engagés dans les limons siliceux, corrodés, amoindris ou réduits à l'état de pâte ligneuse, sous l'action des matières au milieu desquelles ils gisaient depuis tant de siècles ; les autres étant en contact permanent avec des eaux chargées de sédiments calcaires avaient été complètement pétrifiés. Des fragments, des blocs mêmes de ces pétrifications, et des débris de bois recueillis dans l'intérieur de la galerie, ont été conservés avec soin et sont déposés au domicile de M. le Maire de Saint-Denis.

Nous croyons devoir signaler quelques-uns des obstacles que les mineurs romains rencontrèrent dans leur cheminement souterrain.

Ainsi, après avoir respecté et contourné un gros bloc de roche vive engagée dans le tuf, à l'entrée même de la galerie, ces mineurs, à six mètres de là, se virent en présence d'une épaisse couche de marne bleue du lias qu'ils évitèrent d'entamer en se jetant sur la droite.

La galerie, par suite de cette manœuvre, oblique vers la gauche, par un retour presque d'équerre, sur une longueur de quatre mètres. À partir de ce retour, comme dans le surplus de son développement ascensionnel dans la direction de la fontaine gauloise, la galerie ne conserve plus la forme régulière qu'elle présente dès son origine où elle est taillée en plein cintre dans le tuf.

Ici son profil est modifié par la nature du terrain : la courbure de la galerie excède une demi circonférence et s'appuie, à droite, sur les bancs de marne du lias déjà spécifié que le pic attaqua légèrement pour lui donner l'inclinaison d'un talus.

À la fin des marnes, une assise de roche d'un mètre d'épaisseur préexistante au tuf, offrant une trop grande résistance à l'extraction, obligea les romains à redresser la galerie et à la relever afin de franchir ce nouvel obstacle sans sortir des tufs qui, étant produits par des eaux, devaient nécessairement les conduire et les diriger vers la source qui les avait formés.

Le surplus de la galerie déblayée sur un parcours d'environ dix mètres, à partir de ce second retour, côtoie avec intention de ceux qui la dirigeaient la séparation des marnes et des tufs pour arriver d'une manière plus sûre aux veines de la source.

Dans ce dernier développement le souterrain s'élève rapidement en suivant les gradins des premières assises du lias ; ce redressement subit, en relève le sommet à la limite des dépôts de tuf.

Sur ce point encore des blindages furent nécessaires ; c'est là surtout que des blocs de pétrification présentent un caractère particulier : les uns, gisant renversés dans le fond de la galerie, sont traversés par des alvéoles à section rectangulaire, véritables matrices calcaires qui gardent l'empreinte des pièces de bois qui les a formées en faisant ressortir les dimensions et la mise en œuvre ; les autres, à base arrondie, sont de vrais piédroits d'étais encore debout sur la roche dure, à laquelle ils adhèrent au moyen des concrétions qui servent de soudure naturelle.

Après avoir été déblayée sur une longueur de près de 20 mètres, les travaux de dégagement de la galerie ont dû être suspendus et abandonnés, à raison de l'épuisement des ressources mises à la disposition de la commission.

Nous estimons que pour arriver aux veines de la sources, le souterrain doit se poursuivre encore sur une longueur de quinze à vingt mètres.

Bien que nos données, à cet égard, soient vagues et hypothétiques, nous croyons, avec M. Cessac, que la galerie se continue le long du banc d'argile que les mineurs semblent avoir pris pour guide.

Il est vraisemblable aussi qu'elle se bifurque comme pour embrasser la source gauloise, tout en laissant une issue, au moyen de quelques fissures, au filet d'eau qui alimente la fontaine qui coule près du ravin au nord de la galerie.

Nous ne croyons pas, et M. Cessac, comme M. le Président de la Commission[14], partage le même sentiment, que cette dernière source parcourt à l'exemple de la première une deuxième galerie ; tout semble démontrer que César se borna à pratiquer un seul ouvrage de cette nature.

Pour terminer le dégagement de la galerie mise en lumière, pour atteindre le point de coupure du canal d'alimentation qui fut dérivé, pour sonder les secrets de ce terrain, comme pour combler les tranchées ouvertes et indemniser le propriétaire du sol sur lequel ont eu lieu les fouilles, nous estimons qu'une somme de mille à douze cents francs serait encore nécessaire.

Il serait très regrettable, à tous les points de vue, Monsieur le Préfet, que ces fouilles ne fussent pas complétées, mais, quoiqu'il en soit, désormais l'allocation votée par le Conseil Général n'en aura pas moins produit les plus heureux résultats.

Ces résultats, suivant l'opinion unanime de la Commission des fouilles, sont concluants et décisifs. Rapprochés de tant d'autres éléments, de tant de témoignages qui militent en faveur de la cause de Puy d'Issolud, ils concourent à démontrer avec une invincible évidence que Puy d'Issolud fut le site d'*Uxellodunum* où succomba glorieusement l'indépendance gauloise..."

Rapport du baron Guilherme s'adressant à la Commission des Monuments historiques[15]

"On ne peut plus contester l'emplacement d'Uxellodunum au Puy d'Issolud, car non seulement on a trouvé là des vestige d'ouvrages militaires, des traces d'incendie, des débris d'armes et d'instruments, mais ce qu'il y a de plus important c'est la galerie souterraine pratiquée par les Romains pour détourner les eaux de l'unique fontaine qui servait aux besoins des assiégés."

Note sur la communication de J.-B. Cessac aux Sociétés Savantes en 1866[16]

Monsieur J.-B. Cessac, membre de la mission des fouilles du Puy d'Issolu, a fait, en présence de Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique, qui est venu présider à ce moment la séance, un lucide exposé de la question de l'emplacement d'*Uxellodunum*, ainsi que le récit des fouilles exécutées à Puy d'Issolu, tant par lui-même et avec ses propres ressources qu'au moyen de fonds votés par le conseil général du Lot, et enfin avec la coopération d'officiers chargés d'une mission dans ce département par l'Empereur.

La publication du tome II de *l'Histoire de Jules César,* survenue depuis la séance du 6 avril 1866, donne un intérêt d'actualité particulier à cette question, qui paraît résolue, puisque l'opinion soutenue par M. Cessac, et adoptée par l'Empereur, a été applaudie par l'Assemblée toute entière, et en conséquence proclamée comme définitivement acquise à la science par M. le Ministre. Sans analyser la chaleureuse exposition de M. Cessac, qui, sur notre demande, a bien voulu en rédiger le sommaire pour le volume des lectures de la Sorbonne, je renverrai au livre dont j'ai cité le titre tout à l'heure ; indépendamment d'un historique de la question résumé en quelques pages, avec la magistrale concision qui caractérise l'auguste écrivain, on y verra que c'est bien à M. Cessac qu'on doit le mot de cette énigme topographique qui a produit presque autant d'opinions diverses que celle de l'emplacement d'Alesia. *Uxellodunum*, l'*oppidum* assiégé par César dans la campagne de l'an 703 de Rome, était sur le plateau nommé Puy d'Issolu et même *d'Issolud,* dénominations évidemment dérivées du nom gaulois, et, comme l'a dit l'Empereur, *"la découverte la plus intéressante est celle de la galerie souterraine."* Or cette découverte est une de celles que l'on doit à M. Cessac, qui a également retrouvé la fontaine dont parle Hirtius ; et ce sont surtout les deux traits saillants du récit du continuateur de César, qui ont fait cesser les hésitations de la science. M. Cessac, à l'appui de sa démonstration, a pu montrer à l'assemblée des photographies de la localité, ainsi que divers fragments d'armes, de poteries, mais surtout les étais de la galerie souterraine creusée par les Romains. Ces divers objets, qui appartiennent aujourd'hui au musée de Saint-Germain, avaient été mis à la disposition de M. Cessac, par ordre spécial de l'Empereur, et expressément pour qu'ils fussent portés à la connaissance de MM. les délégués des Sociétés savantes.

Après le témoignage si honorable pour M. Cessac que nous venons de citer, après les félicitations adressées au zélé et patient explorateur du Puy d'Issolu par M. le Ministre de l'instruction publique, après les marques non équivoques et unanimes de l'adhésion de l'assemblée à ces félicitations, il ne me reste, pour conclure, qu'à rappeler, sinon les termes eux-mêmes dont s'est servi M. Victor Duruy, au moins le sens de son allocution que je retrouve dans ma mémoire :

"Vous avez lutté longtemps et avec persévérance, Monsieur, mais ce qui n'arrive pas toujours aux chercheurs les plus infatigables, alors même qu'ils sont dans la bonne voie, vous avez trouvé et tout le monde en convient. C'est là un rare bonheur, et je vous en félicite sincèrement."

Fouille sous Napoléon III[17], extrait de l'Histoire de Jules César[18]

Les fouilles faites au Puy d'Issolu, en 1865, ne laissent plus aucun doute sur l'emplacement d'*Uxellodunum* (figures n° 1 et 2).

Le Puy d'Issolu est une haute montagne située non loin de la rive droite de la Dordogne, entre Vayrac et Martel ; elle est isolée de tous les côtés, excepté vers le nord, où elle se relie, par un col de 400

mètres de largeur (le col de Roujou), à des hauteurs appelées le Pech Demont (Pech-de-Mont). Son plateau, que couronne une ceinture de rocher à pic, domine, presque de toutes parts, le terrain bas environnant. C'est ce qu'exprime l'auteur du VIIIe livre de la *Guerre des Gaules*, par ces mots : *Infima vallis totum poene montem cingebat in quo positum erat prœruptum undique oppidum Uxellodunum.*

Ce plateau, de 80 hectares de superficie, présente des ondulations très marquées : sa pente générale s'incline du nord au sud, dans le sens de la longueur du massif ; son point culminant est à 317 mètres au-dessus du niveau de la mer, et il s'élève de 200 mètres au-dessus des vallées qui l'entourent.

Tout le versant oriental de la montagne, celui qui regarde Vayrac et la Dordogne, est surmonté de rochers, qui ont jusqu'à 40 mètres de hauteur : aussi aucune opération n'a eu lieu de ce côté pendant la durée du siège. Seul, le versant occidental a été le théâtre des divers combats. Ses pentes ne sont pas inaccessibles, principalement entre le village de Loulié et le hameau de Léguillat, mais elles sont assez abruptes pour que l'auteur latin ait pu dire : *Quo defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile.* Au pied même de ce versant, et à 200 mètres au-dessous du point culminant du plateau, coule la Tourmente, petite rivière de 10 mètres de largeur, encaissée entre ce versant et celui des hauteurs opposées. *(Flumen infimam vallem dividebat, etc.)* Une telle disposition des lieux, aussi bien que la faible pente de la Tourmente (1 mètre pour 1000 mètres), ne permettait pas de dériver cette rivière. *(Hoc flumen avert loci natura prohibebat, etc.)*

Il n'y a aucune source sur le plateau du Puy d'Issolu ; mais il en sort plusieurs des flancs de la montagne, dont une seule, celle de Loulié, est assez abondante pour subvenir aux besoins d'une nombreuse population. C'est cette dernière source que les Romains parvinrent à détourner. À l'époque du siège, elle jaillissait du flanc de la montagne en S (voir figure n° 2), à 25 mètres au-dessous du mur de l'*oppidum* et à une distance de 300 mètres environ de la Tourmente. Ces 300 mètres font 200 pas romains. On voit donc qu'il faut, dans le texte latin, remplacer le mot *pedum* par celui de *passuum.* On voit aussi que le mot *circuitus* (VIII, 41) doit se prendre dans le sens de *cours* de la rivière.

Les Commentaires portent (VIII, 33) que Rebilus établit trois camps dans des positions très élevées. Leurs emplacements sont indiqués par la nature même des lieux : le premier, -A-, se trouvait sur le hauteurs de Montbuisson[19] ; le deuxième, -B-, sur celle du château de Termes [20] ; le troisième, -C-, en face du col de Roujou, sur le Pech Demont[21]. Il résulte des fouilles que les Romains n'avaient pas retranché les deux premiers, ce qui se conçoit, car les hauteurs à l'ouest du Puy d'Issolu sont inexpugnables. D'ailleurs, les Romains n'étaient pas à *Uxellodunum* dans la même situation qu'à Alesia. Là ils avaient devant eux 80000 combattants et sur leurs derrières une armée de secours très nombreuse ; ici, au contraire, il ne s'agissait que de réduire quelques milliers d'hommes. Le camp C demandait à être protégé, parce qu'il était possible à des troupes de descendre du plateau du Puy d'Issolu vers le col de Roujou, qui, situé à 50 mètres plus bas, donne un facile accès sur les hauteurs du Pech Demont. Les fouilles ont fait retrouver, en effet, une double ligne de fossés parallèles, qui barrait le col en arrière et formait en même temps une contrevallation.

Les Gaulois ne pouvaient sortir de la ville que par ce col et par le versant occidental de la montagne. Il importait de savoir, d'après cela, si les Romains firent une contrevallation le long de la Tourmente, sur les pentes des hauteurs du château de Termes et de Montbuisson. Malheureusement le chemin de fer de Périgueux à Capdenac, qui traverse l'emplacement où la contrevallation aurait pu être établie, a dû faire disparaître les traces des travaux romains : les fouilles pratiquées au-dessus de cette ligne n'ont rien donné.

La découverte la plus intéressante est celle de la galerie souterraine[22]. Jusqu'au moment où les fouilles furent commencées, une partie des eaux de pluie qu'absorbe le plateau du Puy d'Issolu venait jaillir près du village de Loulié par les deux sources A et A' (figure n° 2). La source A' sort d'un ravin et correspond au thalweg du versant ; quant à la source A, on reconnaissait facilement, à l'aspect des lieux, qu'elle avait été déviée de son cours naturel. Les fouilles ont montré, en effet, qu'elle est produite par les eaux qui coulent dans la galerie romaine. Cette galerie a été rouverte sur une étendue de 40 mètres. Elle fut creusée dans un massif de tuf, de près de 10 mètres d'épaisseur, produit pendant les siècles antérieurs à César. Sa forme est celle d'un plein cintre supporté par deux pieds droits ; ses dimensions moyennes sont de 1.80 m. de hauteur sur 1,50 m. de largeur. Les vases, entraînées par les eaux et accumulées depuis l'époque du siège d'*Uxellodunum*, avaient presque comblé la galerie, ne laissant plus au sommet de l'intrados qu'un vide, en forme de segment de cercle, de 0.50 m. de corde sur 0.15 m. de flèche. C'est par ce vide que coulait l'eau au moment des fouilles.

Avant d'arriver au tuf, les premiers travaux souterrains des Romains eurent lieu dans les terres franches, qu'ils durent étayer : des fragments de blindage ont été retrouvés, les uns engagés dans les limons siliceux, corrodés ou réduits à l'état de pâte ligneuse, les autres pétrifiés par leur contact prolongé avec des eaux chargées de sédiments calcaires. Une assez grande quantité de ces blocs pétrifiés et des débris de bois recueillis dans l'intérieur de la galerie sont déposés au musée de Saint-Germain.

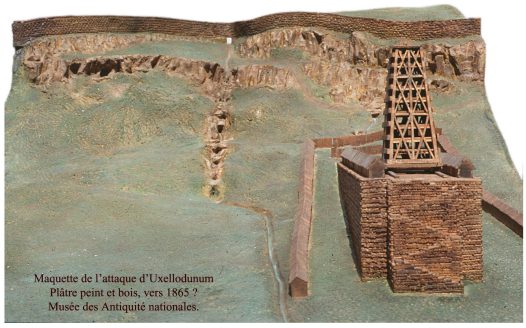
Maquette de l'attaque d'Uxellodunum
Plâtre peint et bois, vers 1865 ?
Musée des Antiquité nationales.

La galerie ne mène pas directement à la source qui existait du temps des Gaulois. Les mineurs romains, après avoir cheminé droit sur une longueur de 6 mètres, se virent en présence d'une épaisse couche de marne bleue du Lias : ils se jetèrent sur leur gauche pour éviter de l'entamer, et s'avancèrent de 4 mètres encore, en suivant la marne, qu'ils laissèrent à droite. Arrivés à la fin des marnes, une assise de roche dure d'un mètre d'épaisseur les obligea à redresser la galerie et à la relever, afin de franchir ce nouvel obstacle sans sortir des tufs, qui devaient nécessairement les conduire vers la source (figure n° 2). À partir de ce second retour, la galerie côtoyait la séparation des tufs et des marnes. Elle montait rapidement jusqu'à la limite des dépôts de tuf. Aussi sur ce point des blindages furent-ils nécessaires. C'est là surtout que les blocs de pétrification présentaient un caractère particulier : les uns gisaient renversés dans la galerie, traversés par des alvéoles à section rectangulaire, qui indiquent les dimensions et la mise en œuvre ; les autres, à base arrondie, sont de véritables piédroits d'étais encore debout sur le roc.

Indépendamment des fouilles faites pour retrouver les fossés et la galerie souterraine, il en a été pratiqué d'autres sur le versant de Loulié, dans le terrain qui avoisine la source. Elles ont fait découvrir des débris nombreux de poterie gauloise et d'amphores, et, ce qui a été une nouvelle confirmation de l'identité du Puy d'Issolu avec *Uxellodunum*, des débris d'armes en tous pareils à ceux des fossés d'Alésia[23]. Sous les éboulements qui se sont produits depuis dix-neuf siècles sur le versant de Loulié, on a également constaté toutes les traces de l'incendie décrit dans les Commentaires. On reconnaît ainsi, sur le terrain, l'emplacement de la terrasse et des galeries couvertes qui prirent feu. La figure n° 2 représente le versant qui fut le théâtre de la lutte : on y a figuré la terrasse, la tour et les galeries couvertes, ainsi que la galerie souterraine, d'après un relevé très exact fait sur les lieux mêmes.

ANNEXES

Mémoire réalisé par Jean-Baptiste Cessac en 1872 à la suite de sa révocation.

Nous reproduisons le Mémoire réalisé par J.-B Cessac à Monsieur le ministre de l'Intérieur, et, nous laissons aux lecteurs le soin de juger cet homme de bonne foi qui fut découragé par les intrigues de la politique.

"*En écrivant ce mémoire, j'ai eu à faire violence à tous mes instincts, à refouler même des sentiments de pitié pour les méchants qui, de parti pris, ont outragé la justice, la vérité, et persécuté odieusement le bienfaiteur de l'un d'eux.*

A mesure que se dérouleront mes justes griefs à l'encontre de ces hommes, leur perfidie sera démasquée, et l'opportunité et les légitimes ardeurs de ma défense seront approuvées.

On jugera qu'il est des situations où la mansuétude et la miséricorde ont le rigoureux devoir de se montrer inexorables, sans merci. Victime d'une proscription inique, en butte à des incriminations abominables, je devais à mon, honneur, à l'honneur des miens, je devais aux hommes considérables qui me furent sympathiques et bienveillants, je devais à la vérité de stigmatiser le mensonge, de protester avec énergie contre des agissements scélérats.

J'ai demandé avec instance l'ouverture d'une enquête sérieusement dirigée par un esprit droit et d'une inflexible équité. Cette mesure m'ayant été promise ; mais je n'ai pas tardé à me convaincre que trop souvent, il y a loin de la coupe aux lèvres. J'aborde donc les étapes de ma voie douloureuse.

- Sedan venait de combler la mesure de nos maux, et les désastres de la patrie étaient sans seconds dans nos annales. - Paris avait sonné le glas de l'empire, et, désespérément anxieux pour mon pays, je poursuivais, moi, au quartier du Val de Grâce, ma dixième année d'exercice dans les fonctions de Commissaire de police. - On sait les hécatombes qui, aux premières heures de l'ère nouvelle, décimèrent le personnel des services extérieurs de la Préfecture de police. On connaît les faits et gestes du Citoyen Antonin Dubost, espèce de proconsul au petit pied, qui, avec Raoul Rigault, avait été imposé au Préfet par la Commune, déjà une puissance occulte et redoutée.

Je passerai sur certains incidents qui, pour être d'une moindre importance, ont pourtant une signification sérieuse et seront l'objet d'une note spéciale, circonstanciée et qui, si l'enquête sollicitée est enfin ordonnée, me permettront, je l'espère, d'éteindre un à un, les rayons de l'auréole dont MM. Lestiboudois et Rousseau se couronnent mutuellement.

Le citoyen Dubost trônait donc au Secrétariat général de la Préfecture de police ; mais les attributions et les arcanes de cette administration étaient pour lui lettres closes. Il eut la fortune d'avoir sous sa main un esprit simple, délié, dit-on, et qui, chef adjoint au personnel, faisant l'intérim de l'estimable mais valétudinaire M. Coti.

C'était M. Lestiboudois qui depuis ..... mais alors le citoyen Dubost était pour lui la loi et les prophètes.

Dans une réunion du corps, le Préfet, M. Kératry, avait eu, le onze septembre 1870, de bonnes et loyales paroles pour la masse des Commissaires de police : quelques-uns seulement devaient porter le poids d'un événement lointain. On était rassuré, mais le programme d'apaisement fut de courte durée, et six jours plus tard, le 17 septembre, un décret du Gouvernement me relevais de mes fonctions. Le 22 au soir j'étais informé de la décision, et le 23, un ancien secrétaire de l'un de mes Commissariats antérieurs prenait possession de la fonction et du poste que j'occupais.

Mon successeur, l'ex officier de paix Rousseau aîné, fut accueilli avec une politesse qui sembla le mettre fort mal à l'aise, peut-être se souvient-il qu'en d'autres temps je l'avais sauvé d'une disgrâce imminente, et qu'un peu plus tard, d'autres causes ayant amené sa révocation je lui avais encore été efficacement secourable. Mes démarches, en effet, mes conseils, et surtout un expédient, qui me fut inspiré par ses protestations d'innocence, purent amener sa réintégration. Les témoignages de mes efforts et de ma sollicitude doivent se trouver à son dossier.

C'est ainsi, comme on voit, que ma bienfaisance s'est traîtreusement retournée contre moi.

Le sieur Rousseau eut cependant la pudeur d'imaginer une version fantastique pour expliquer une fortune, à son dire, encore inespérée la veille.

J'eus la bonhomie de le croire, et pendant près d'un mois nos rapports furent des plus courtois. Un jour, il me fut démontré qu'il avait impudemment menti, et, sans récrimination, sans qu'une parole lui apprit que son hypocrisie était percée à jour, je cessai de le voir.

*Entre temps, cependant, je n'étais pas demeuré inactif, et, pour obtenir réparation, je me présentai au Secrétaire Général Dubost qui me reçut, m'écouta un moment, et à mes explications répondit sans ombrager : **vous avez servi l'Empire, vous ne pouvez me convenir.** - À cette répartie, je répliquai naturellement que, **dans ce cas, il me semblait étrange, illogique d'avoir été remplacé par un officier de paix du même régime impérial.***

*Le citoyen Dubost m'opposa un démenti qu'il fut aisé de rétorquer, et alors, je l'entendis murmurer entre ses dents : **on m'a donc trompé !***

Tel fut, mot pour mot, l'incident que le sieur Rousseau, je l'ai appris plus tard, s'est efforcé d'élever aux proportions d'une criminelle dénonciation. L'entretien se continua un moment encore, mais non sans quelque tension.

*Somme toute, j'obtiens cependant de M. Dubost la promesse d'une prochaine réintégration, et je fus ajourné par lui à 48 heures. À cette deuxième entrevue, je compris bien vite que, dans l'intervalle, le terrain avait été miné sous mes pas. À peine en présence, en effet, je fus, à brûle-pourpoint interpellé comme suit : **" non seulement vous avez servi l'Empire, fit Dubost tout en fièvre, mais vous avez exécuté des travaux particulier pour l'Empereur, et publié des études historiques qui ont été utiles au livre de la Vie de César....., vous ne pouvez dès lors me convenir.....etc. "** Je n'avais pas à me disculper d'une œuvre et de publication, inspirées à l'origine par le patriotisme, et je me bornai à dire : " Et ajouter encore, Monsieur, qu'une note de ce livre a signalé mon nom et mes recherches persévérantes, et que ce fut là tout le dédommagement de mes fatigues, de mes veilles et de mes sacrifices." - Ceci est dû uniquement pour répondre aux allégations du sieur Rousseau, touchant les prétendus trésors reçus de la munificence*

impériale par l'intervention de personnages dont je produirais les démentir. - Mais Dubost m'écoutait à peine.... et, après quelques autres paroles aigrement échangées, je me retirai. -

Voilà, pris sur le vif, l'historique et les péripéties de mes rapports avec le Secrétaire Général Dubost.

La récrimination que j'ai relevée de la part du sieur Rousseau, démontre péremptoirement qu'entre mon premier et mon deuxième entretien avec M. Dubost, il dut se produire une crise entre celui-ci, ***se plaignant d'avoir été trompé sur les antécédents*** *du sieur Rousseau, et de M Lestiboudois se défendant, de son mieux, pour expliquer ou excuser sa manœuvre en faveur de son protégé. C'est là que gît le nœud de toutes les questions à débattre, c'est là le point de départ de ces atroces enchaînements de perfidies qui ont paralysé et mes efforts et les bons vouloirs de mes protecteurs.*

Et d'abord, il est de mon droit de déchirer tous les voiles, d'indiquer, de faire toucher du doigt l'origine, la cause, le moteur des tendresses, du dévouement absolu de M. Lestiboudois envers le sieur Rousseau aîné.

Mes révélations, basées sur des faits patents que j'ai soupçonnés trop tard, sur des renseignements exacts, positifs que j'ai songé, trop tard aussi, à ramasser, à recueillir, à contrôler les uns par les autres, jetteront comme un jour sinistre sur l'entassement d'infamies dont les miens et moi sommes depuis dix mois les victimes et les martyrs.

Comme premier exemple de la moralité des choses et des hommes, j'évoque l'épisode qui va suivre et qui atteste que le sieur Rousseau avait eu le flair opportun de s'éveiller républicain socialiste, le lendemain de l'établissement de la République.

Le secrétaire général Dubost était si convaincu de n'avoir que des fidèles autour de lui que, avant même la nomination du candidat dont s'agit, il crut pouvoir s'ouvrir à lui cœur à cœur et lui poser cette question : " le cas échéant, sur un ordre régulier, serez-vous homme à mettre résolument la main sur n'importe quel membre du Gouvernement ?" Pas n'est besoin d'ajouter que la réponse de Rousseau fut catégoriquement affirmative. J'affirme, à mon tour, et l'incident et le pacte, à d'autres que moi d'en déduire les conséquences.

Si l'Administration préfectorale a le souci de sa dignité et de celle de ses agents, d'autres que moi encore jugerons à propos sans doute, d'éclairer le passé, de fouiller la vie de ceux qui ont fouillé dans la mienne.

Si, comme je l'ai demandé, une enquête est faite sérieusement par un homme d'une inflexible équité, je promets une moisson instructive plus qu'édifiante. Je promets qu'il me sera loisible alors de rejeter sur ceux qui l'ont agitée la frange dont ils ont voulu me couvrir. Pour atteindre ce but, j'ai eu la pensée de recourir à la justice, d'introduire une action contre mes dénonciateurs calomnieux ; mais j'ai dû, à mon grand regret, me détourner de cette voie, lorsque des conseils éclairés et compétents m'ont démontré que la base à donner à ma cause, que la production en justice de certains dossier administratifs feraient, sans nul doute, défaut à la religion des juges et à la légitimité de mon droit.

Ainsi, pendant de long mois, je me suis épuisé à pénétrer les mystères d'infamies dont je me sentais étreint ; et, lorsque les colères vertes du sieur Rousseau, les aveux mêles de réticence significatives d'une personne amie de mes accusateurs, ont fait jaillir un éclair des ténèbres où je me débattais impuissant ; lorsque je pouvais saisir et invoquer autre chose qu'une ombre, j'apprends que, de par des errements juridiques, le terrain de la loi manquera sous mes pieds. Il ne me reste dès lors que l'expédient auquel j'ai recours à cette heure ; la production d'un mémoire. Je souhaite que, retournant contre moi, mon dessein d'en appeler à la justice, mes ennemis essaient d'invoquer son intervention ; alors du moins il me sera donné d'user des immunités et des dispositions de la loi, et la réparation qui m'est due, et la confusion des calomniateurs n'en seront que plus profondes, plus éclatantes.

A ce défaut, comme à défaut de la justice administrative que j'implore, je ne me sentirai ni vaincu, ni désarmé, et mon opiniâtre vouloir aura pour vengeurs, je l'espère, les échos de l'opinion publique.

Grâce à l'amitié et aux agissements de son protecteur, le sieur Rousseau est arrivé du coup à la double fortune de me remplacer dans la fonction et dans le quartier où je l'exerçais depuis bientôt dix ans. Il a eu la satisfaction d'être à quelques pas de l'asile providentiel où depuis longtemps il a son couvert, au besoin sa couche, et d'autres privilèges encore.

Il a eu aussi le privilège sans précédent peut être, de ne pas se sentir sur le dos un censeur incommode dans l'Officier de paix de l'arrondissement.

M. Lestiboudois n'a pas fait les choses à demi ; sentant que son protégé avait, peut-être, besoin d'être à l'abri des regards indiscrets qui avaient déjà menacé sa carrière, il a choisi pour officier de paix du 5e Arrondissement le frère même du commissaire de police Rousseau.

Ainsi, la police et ses exigences se traiterons en famille dans cette circonscription. Ainsi, la plantureuse table des époux L....., et les agapes, où M. Lestiboudois ne dédaigne pas d'assister pourront continuer de réunir les convives ordinaires qui, couverts par la présence du suzerain, n'auront pas à trop se préoccuper des nécessités de leur service.

Ce n'est pas que je prétende faire un crime à M. Lestiboudois d'avoir accepté les invitations du sieur Rousseau ; je comprends même qu'il permette que son office soit approvisionné par les succulents et réitérés cadeaux de la Dame L..... mais, avec plus de dignité et de respect de soi, il eût compris que ces capitulations auraient pour résultat fatal d'être étrangement commentées dans la rue Lacépède et ses alentours.

Si, pour combler les vides des exécutions, plus ou moins légitimes, des fonctionnaires, réputés Bonapartistes, qui furent sacrifiés après le 4 septembre, le sieur Rousseau, ***par la tolérance dûment éclairée du Secrétaire Général Dubost****, avait été carrément introduit dans les fournées des nouveaux élus, M. Lestiboudois n'eût point dépassé alors les limites de son droit absolu.*

Mais abuser son chef d'emploi sur la qualité et les antécédents du candidat, provoquer, par des imputations mensongères qui seront prouvées, la révocation de celui dont les dépouilles étaient particulièrement à la convenance du susdit candidat, c'était plus qu'un abus insigne, c'était une double forfaiture envers le supérieur trompé, envers la victime calomniée.

Tel est mon premier grief contre lui qui a traîtreusement édifié sur ma ruine la position de son protégé. Je devais, à plus d'un titre, protester contre ma disgrâce, je devrais essayer de démontrer, qu'en me brisant, la République avait tiré sur un de ses vieux soldat. Je le fis dans la plénitude de ma conscience, parce que c'était la vérité et, qu'à l'occasion, je n'ai jamais dissimulé mes sentiments. Je le fis parce que, dans des publications qui ont passé sous les yeux de l'Empereur je n'ai pas craint de laisser courir le souffle non équivoque, de mes aspirations.

Un esprit de haute portée, l'illustre historien Henri Martin, ne s'y était pas mépris, et, plus d'une fois, il m'a témoigné sa surprise de ce qu'un commissaire de police en exercice eût osé écrire avec une ferme indépendance de pensée et d'appréciation. Après tout, les frères Piétri, tour à tour mes supérieur, n'ignoraient ni mes tendances, ni mon culte pour les dieux qu'ils avaient servi, qu'ils avaient même invoqués lorsque l'intérêt de leur avenir s'était trouvé en jeu.

Est-il nécessaire, à ce sujet, de démontrer, preuves en mains, qu'en 1848 et 1849, mon intervention efficace auprès d'amis au pouvoir, avait été sollicité au nom d'une foi commune, et que, par les bons vouloirs mis à leur service, les deux frères virent s'ouvrir la carrière qui les conduisit à la fortune que l'on sait.

Dévoué au devoir jusqu'au sacrifice de la vie, j'étais corps et tête, au service de ma fonction, mais j'avais le droit de réserver mon âme, comme le font à cette heure, avec moins de loyauté peut-être, nombre de ceux qui servent la République.

Porté au bien par nature et le sieur Rousseau en est la démonstration pour moi trop amère, mon temps, mes conseils, des soins même étrangers à la charge, étaient constamment au service des administrés.

Pendant huit mois d'une crise épouvantable, j'ai eu, du moins la satisfaction de recueillir, en égard, en témoignages de sympathies, en offres de protection, au besoin, le fruit du bien que j'avais semé.

Sous le bombardement prussien, comme sous la Commune, je n'ai pas eu à déserter un moment le domicile, comprenant mon ancien bureau. Les obus qui ont visité la maison, veuve de ses autres locataires, n'eurent pas même, sur ma femme et sur moi, la puissance de nous intimer la précaution, la prudence par ***tant d'autres mises en pratique****, de nous faire en un mot déserter nos couches habituelles pour le séjour de nos caves.*

Cette évocation d'une fermeté de cœur qui fut trop rare, n'a ici d'autre but que d'émettre cette thèse, à savoir que les lâches seuls conçoivent ou imputent aux autres la conception des atroces desseins.

L'indignation que j'ai peine à contenir, rejette sur le sieur Rousseau lui-même le complot qu'il m'a attribué publiquement, d'avoir voulu le faire arrêter et livrer aux sbires ***de la Commune****. Le mobile et la portée perfide de ce vomissement à l'heure où Paris était encore frémissant ; exaspéré des crimes de l'infernale association, sautent à l'esprit comme aux yeux. Cet homme me connaît assez pour que sa conscience lui mordit le cœur à chacune des paroles échappées de ses lèvres.*

Je le connais trop aussi pour n'avoir pas l'absolue conviction qu'il caressait l'espoir de voir quelque janissaire zélé se jeter sur ma trace, m'appréhender au corps et le délivrer ainsi des angoisses, des représailles qu'il redoute et qu'il sait avoir méritées par ses faits et gestes à mon encontre. Heureusement pour lui que l'audace lui a manqué en chemin, car il ne se doutait pas vraisemblablement du bouclier que

j'aurais à opposer à ses insinuations venimeuses.

Il ne savait pas, l'accusateur Rousseau, quelle réponse j'avais fait le 27 mars à l'invitation de reprendre mes anciennes fonctions. Il ne savait pas qu'alors qu'il fuyait à travers champs le fantôme de la Commune, j'étais aux premiers rangs d'une protestation en faveur de l'ordre et de la loi, et en butte aux fusillades des bandits de la place Vendôme. il ne savait pas qu'après avoir lu les versions odieuses des journaux de l'anarchie, j'avais opposé un démenti indigné à leurs calomnies ; et, dans un journal répondu, ***voué les actes et les hommes à l'exécration publique.*** *Il ne savait pas que l'un des membres les plus redoutés de cette même Commune avait trouvé dans mon jeune fils, ingénieur civil, le premier citoyen peut-être, qui eut résisté face à face à ses réquisitions.*

Mais l'odieuse épisode que je viens de caractériser ne serait, au dire du sieur Rousseau, qu'un spécimen des méfaits qu'il a eu à m'imputer. C'est vers moi encore qu'il a fait remonter la responsabilité d'un article de quelques lignes inséré, en novembre dernier, au journal ***la Patrie en danger*** *; article que je jure n'avoir connu qu'après que Rousseau eût fait lecture au Bureau du Commissariat.*

L'idée fixe de cet homme ou plutôt de sa tactique est de me faire l'éditeur responsable, le bouc émissaire de tout ce que les feuilles, plus ou moins révolutionnaires, ont pu ressasser à propos des fonctionnaires ou agents de police qui n'avaient pas été submergés par la marée anti-Bonapartiste.

C'est encore moi, ou bien ma femme, qui selon Rousseau et la Dame L..... serions les auteurs de lettres anonymes, versant sur eux d'ignobles immondices. J'ai déjà fait allusion à ces prétendues lettres qui, disent-ils, auraient été adressées à M. le Préfet de Police, et j'ai à signaler à leur sujet, une divergence assez étrange entre les dires des accusateurs. Cherchant la signification des réserves réciproques, je me suis souvenu qu'en novembre ou décembre 1870, un propos, venu par ricochet jusqu'à moi, prétendant que le commissaire Rousseau se targuait de m'avoir ***enfin bridé.*** *Ni la chose ni le mot ne me préoccupèrent alors, par la raison que je me sentais abrité par le bon vouloir et l'intérêt de trois honorables membres du Gouvernement de la défense nationale. N'aurait-il pas fallu être doué d'ailleurs d'une prescience diabolique pour avoir même le soupçon des œuvres et manœuvres qui, pour me diffamer et ruiner ma cause, se nouaient, s'activaient dans l'ombre. Je savais avec quel zèle sympathique mes protecteurs s'occupaient de ma réintégration dans la position perdue. Je savais que l'un d'eux, ayant qualité pour se montrer* ***pressant****, avait adressé à M. le Préfet* ***Cresson*** *ce que j'appellerai une mise en demeure, à mon sujet et au sujet d'un ancien collègue. Je savais également que le Préfet antérieur à M. Cresson n'était favorable, et ce serait, paraît-il, lorsque les circonstances me souriaient ainsi que j'aurais eu l'indignité, le crétinisme incommensurable d'anéantir, de compromettre au moins mes rêves et mes espérances, pour la satisfaction de débiter des sottises ou des saletés dans des lettres anonymes! M'accuser, me suspecter même est un outrage que je ne pardonnerai jamais. La connaissance de mon dossier et de celui du sieur Rousseau me donnerait sans doute la clef de ces infernal mystère, et c'est pour cette raison que j'ai demandé et que je demande une enquête et la production des deux dossiers énoncés.*

Is fecit cui podest *dit une façon d'axiome juridique? Toute hypothèses sont dès lors autorisées pour les nécessités de ma défense. Qui me dit que les armes retournées contre moi n'ont pas été forgées par celui là même qui les a maniées avec une aussi perfide dextérité.*

Je le répète, les dossiers seuls seraient pour moi et pour l'administration, le fil qui permettrait de suivre, d'éclairer les détours de cet affreux labyrinthe? Admettant encore que ces lettres soient l'oeuvre de méchants appartenant au quartier du Jardin des plantes ou à tout autre, n'est-il pas criminel de me les attribuer par ce seul et unique motif que cette incrimination me sera funeste ? Là a été l'unique mobile du sieur Rousseau, qui n'ignore pas cependant que si sa vie nous est connue, en légère partie, vingt personnes peut-être ont pu la fouiller bien plus profondément que nous. Une enquête en dirait plus encore, si j'en crois des bruits venus jusqu'à moi. En ce qui me concerne, je ne sais à son sujet que ce que je tiens personnellement de la dame L..... qui, mise en face de moi, n'oserai, je le pense, me démentir.

Le sieur Rousseau, au surplus, n'ignore pas que je suis au-dessus même du soupçon, et en présence de gens respectables, en présence aussi de personnes nous connaissant l'un à l'autre, je le défie d'oser reproduire ses imputations. J'ai hâte, je l'avoue, d'échapper à ce bourbier, et pourtant, je suis contraint de retomber dans un second.

J'ai dit que ma vie avait été fouillée par mes ennemis, les émissaires de M. Lestiboudois et du sieur Rousseau ont battu le pavé du quartier du Val de grâce ; mais j'ai des raisons de croire que la récolte n'a répondu ni à leur espérances, ni à leur animosité.

Et, ce qui serait un indice des préoccupations qui les rongent, c'est que pour la sauvegarde de son protégé Rousseau, et pour le salut d'une cause qu'il a faite sienne, M. Lestiboudois a jugé nécessaire de faire

œuvre d'inquisiteur acharné, de porter ses mains, de plonger son regard dans mon dossier du ministère de la Justice.

C'est au sieur Rousseau que je dois cette révélation qu'il croyait intimidatrice, sans doute.

J'ignore, il est vrai, quelle moisson le sieur Lestiboudois aura recueillie de ce côté. Je sais seulement que les infamies dont je me plains en 1871, eurent une première édition dans les années 1848, 1849, et même suivantes. Appelé, en avril 1848, au poste de chef du parquet du tribunal de Gourdon (Lot), j'y donnai constamment la preuve, sinon d'une compétence extrême, tout au moins d'une persévérante et impartiale équité. Je me préoccupais fort peu si ces errements donnaient ou ne donnaient pas satisfaction aux passions politiques contraires de l'un des arrondissements les plus agités du pays. La justice était mon guide, le reste m'importait peu. En janvier 1849, une sorte de jacquerie fut fomentée par les ennemis de la forme républicaine.

Le chef-lieu fut envahi par des bandes en armes qui trouvèrent un renfort dans la Ville elle-même. Les autorités civiles, militaires et judiciaires furent misent à une rude épreuve, je ne veux pas le méconnaître. Et pourtant, au milieu des défaillances dont j'étais environné, mon mépris du péril, mon énergie luttèrent pour la loi jusqu'au sein du prétoire de la justice. Les exigences, les pressions menaçantes avaient éteins toutes les virilités et jusqu'à la conscience du devoir impérieux ; et ce fus à moi, magistrat de la veille, qu'incomba la charge, la tâche de sauvegarder l'honneur du fonctionnaire, la dignité de la magistrature.

J'éprouve quelque honte d'avoir à évoquer ces tristes épisodes, qui, deux fois au nom de la Cour d'Agen, me valurent des témoignages de satisfaction exprimés par son procureur général, M. Phiquepal, président de chambre, et qui avait été le chef du Parquet de la même cour dès les premières heures de la république.

Ce que je fis alors, je l'eusse fait sous l'empire pour l'accomplissement du devoir ; je le ferais encore, avec un zèle égal, pour la république nouvelle.

J'ai assez montré que mon âme est inaccessible à l'intimidation, à la peur.

Quoi qu'il en soit, les passions réactionnaires, les animosités personnelles se courbèrent devant cette manifestation éclatante de mon dévouement à l'ordre, à la paix publique, à la loi. Mais le temps emporta d'un même vol et les effarements de la crainte et les tributs de gratitude des jours de crise, et ceux qui m'avaient si peu imité dans le péril retrouvèrent dans le calme toute leur audace et leur méchant vouloir. Ils ne me pardonnèrent pas la pusillanimité dont j'avais été le témoin. Les dénonciations et les calomnies ne me furent pas épargnées auprès du Ministère de la Justice.... et je fus brisé.

Mon successeur lui-même fit ensuite cause commune, on me l'a certifié, avec les plus acharnés de mes contempteurs, avec le juge B..... notamment. Morts l'un et l'autre, j'épargnerai leur mémoire. Toutefois, en ce temps-là comme plus tard l'horizon n'était pas sans nuages demain était toujours un problème, il fallait donc me fermer le lendemain, me clore, en un moi, l'avenir. Je ne sais à quelles menées ténébreuses ils se vouèrent, parce que je quittais temporairement le département.

J'y retournai avec les miens peu de temps avant la nuits sinistre du 2 décembre 1851.

C'était revenir me jeter dans la gueule des loups, car je n'évitai l'exil, et peut être pis, que, grâce à l'intervention, auprès de la ***Commission mixte****, d'un camarade d'école, à la faculté de Toulouse, d'un ami dont les opinions étaient aux antipodes des miennes. Le conseiller de préfecture Carb.... se souvient de ma conduite et des gages donnés à la cause de l'ordre en 1849, et on n'osa pas me frapper. Je n'appris que plus tard ce que je devais à cette loyale intervention.*

Enfin j'abandonnai le Lot pour Paris vers le milieu de l'année 1852. Et c'est à Paris, comme je l'ai déjà dit, que le Préfet de police, M. Piétri aîné, recueillit en moi une épave des temps troublés, une victime des sentiments politiques qu'il avait partagés.

M. Piétri avait d'autres tendances, d'autres vues que ses prédécesseurs ; sa maxime, son objectif étaient l'apaisement. Il me connaissait depuis 20 ans et, après un noviciat qu'il crut obligatoire, il me confia la mission acceptée, sous certaines réserves, qui était le plus en harmonie avec mes études et mes penchants. Las de la politique et de ses retours, je crus qu'un commissariat de police me permettrait d'assurer mon avenir sans faillir à mon passé. Je fus heureux surtout de pouvoir, fidèle à ses conseils, à ses inspirations, être utile et faire le bien. On sait combien le sieur Rousseau, dans ses mésaventures, eut à mettre à profit et les latitudes de la consigne, et les entraînements de ma sollicitude pour ceux qui souffrent.

Faut-il expliquer maintenant pourquoi le Préfet de police, M. Cresson, se montra, si peu soucieux de se conformer aux désir de mes protecteurs ? Voici encore le mot de l'énigme.

M. Cresson, prenant possession de la Préfecture de police, avait trouvé en M. Lestiboudois un ancien

condisciple du lycée de Versailles..... les conséquences de cette rencontre se déduisent d'elles-mêmes.... se préoccupa-t-il de moi, comme, à la fin de décembre 1870, me l'affirmait, en me pressant les mains avec effusion, le beau-frère et Chef de Cabinet de M. le Préfet, c'est ce que j'ignore parfaitement. Toujours est-il que je suis resté échoué sur la plage de la Préfecture de police..... et j'ai quelques raisons de supporter que, sans initier son chef aux mystères me concernant, afin de ne pas courir la chance d'investigations compromettantes, M. Lestiboudois se contenta, sans doute, d'opposer au bon vouloir de son chef cette force q'on dit souveraine, la force d'inertie. Je sais aujourd'hui que ces lignes font honneur à M. Lestiboudois d'une réserve qu'il n'eut pas.

Me résumant en quelques mots, j'oppose la dénégation la plus absolue à toutes les dénonciations calomnieuses dont j'ai été l'objet et le martyr... au sujet de Rousseau comme de M. Lestiboudois, je n'ai jamais écrit une ligne qui n'ait été signée de mon nom. Pour mieux dire, je n'ai rien écrit, ni inspiré du tout qui put être l'objet de la moindre interprétation fâcheuse à l'égard du sieur Rousseau, pendant la période antérieure au mois de février 1871.

Si je fus agressif alors, si je l'ai été depuis, c'est qu'avant, comme après, je fus initié à bon nombre des faits qui constituent le dossier de mes griefs, mais, écœuré que je fus toujours par les turpitudes anonymes, j'ai constamment écrit à visage découvert. Et, à visage découvert encore, je persévère à demander une enquête avec production du dossier de sieur Rousseau, ainsi que des dossiers me concernant qui sont à la préfecture de police et au Ministère de la Justice, duquel j'ai relevé en ma qualité d'ancien Commissaire et d'ancien Procureur de la République.

A défaut d'une enquête... je demande la comparution simultanée de toutes parties devant un fonctionnaire chargé de nous entendre et de faire rapport. Ce tempérament d'une équité vulgaire montrera, je l'espère, la nécessité d'une enquête administrative que sera la réhabilitation ou la confusion de qui de droit.

Je ne me dissimule pas que j'eusse tourné bien des difficultés, aplani bien des obstacles graves si, mettant l'habilité à la place de la conscience, de la probité rigide, je n'étais ingénié à laisser M. Lestiboudoit hors de procès et à diriger exclusivement mes attaques et mes légitimes récriminations contre le sieur Rousseau.

Cet expédient, cette capitulation ne m'ont pas semblé de bonne loyale guerre défensive.

*Solidaires, comme ils le sont à mes yeux, d'agissements élaborés de concert, je ne serais jugé le plus méprisable des êtres de songer à me **dérober** devant le suzerain, devant le chef d'emploi, afin de mieux écraser le comparse. J'ai un bouclier, ma conscience...., j'ai un levier, la vérité.... et sans lâcher compositions, armé de ce double engin, je me sens d'une volonté à essayer de soulever un monde.*

Or, le monde, les individualités que je bats en brèche, m'auront par le poids d'un fétu, parce que, dans ma ferme croyance, les puissants auxquels s'adressent mon appel, mes doléances, m'entendront, et, selon leur coutume, s'inspireront de la plus rare et de la plus noble des vertus.. de l'esprit de justice."

Paris, ce 17 Juillet 1871.

J.- B. Cessac.
Ancien Commissaire de Police de la
Ville de Paris,
Rue des Feuillantines, n°101.

CONTEXTE HISTORIQUE

J.-B Cessac rédige un mémoire à l'intention du ministre de l'intérieur, Félix Lambert, en fonction du 05 juin 1871 à octobre 1871. Félix Lambert fut appelé au gouvernement par Adolphe Thiers.
La Troisième République fut proclamée le 4 septembre 1870, à la suite de la défaite de Sedan.
Le nouveau ministre de l'intérieur, Léon Gambetta révoque les préfets du Second Empire et nomme à leur place des militants républicains.
1870 : Cessac est commissaire au Val de Grace
Dubost[24] : secrétaire général de la préfecture de police de Paris, nommé par la Commune
Monsieur Coti : chef adjoint au personnel
Monsieur Lestiboudois
11 septembre 1870 : le préfet, Monsieur de Kératry[25] rassure les commissaires de police sur leur avenir.

17 septembre 1870 : un décret du gouvernement relève J.-B. Cessac de ses fonctions.
22 septembre 1870 : J.-B. Cessac est averti de la décision
23 septembre : il est remplacé par Monsieur Rousseau
Rousseau avait été dans le passé révoqué de ses fonctions, mais il avait été soutenu et défendu par J.-B Cessac. Pour protéger les activités de Rousseau, Lestiboudois nomme comme officier de paix du 5ème arrondissement, le frère de Rousseau.

En tenant compte du contexte historique particulier de cette époque, il semble évident que la requête de J.-B Cessac ne pouvait aboutir. Les motifs de sa révocation sont surtout liés à sa collaboration aux travaux de César et à son dévouement certain à sa carrière, mais aussi au fait que les personnes qui l'ont remplacé avaient des opinions politiques opposées aux siennes.

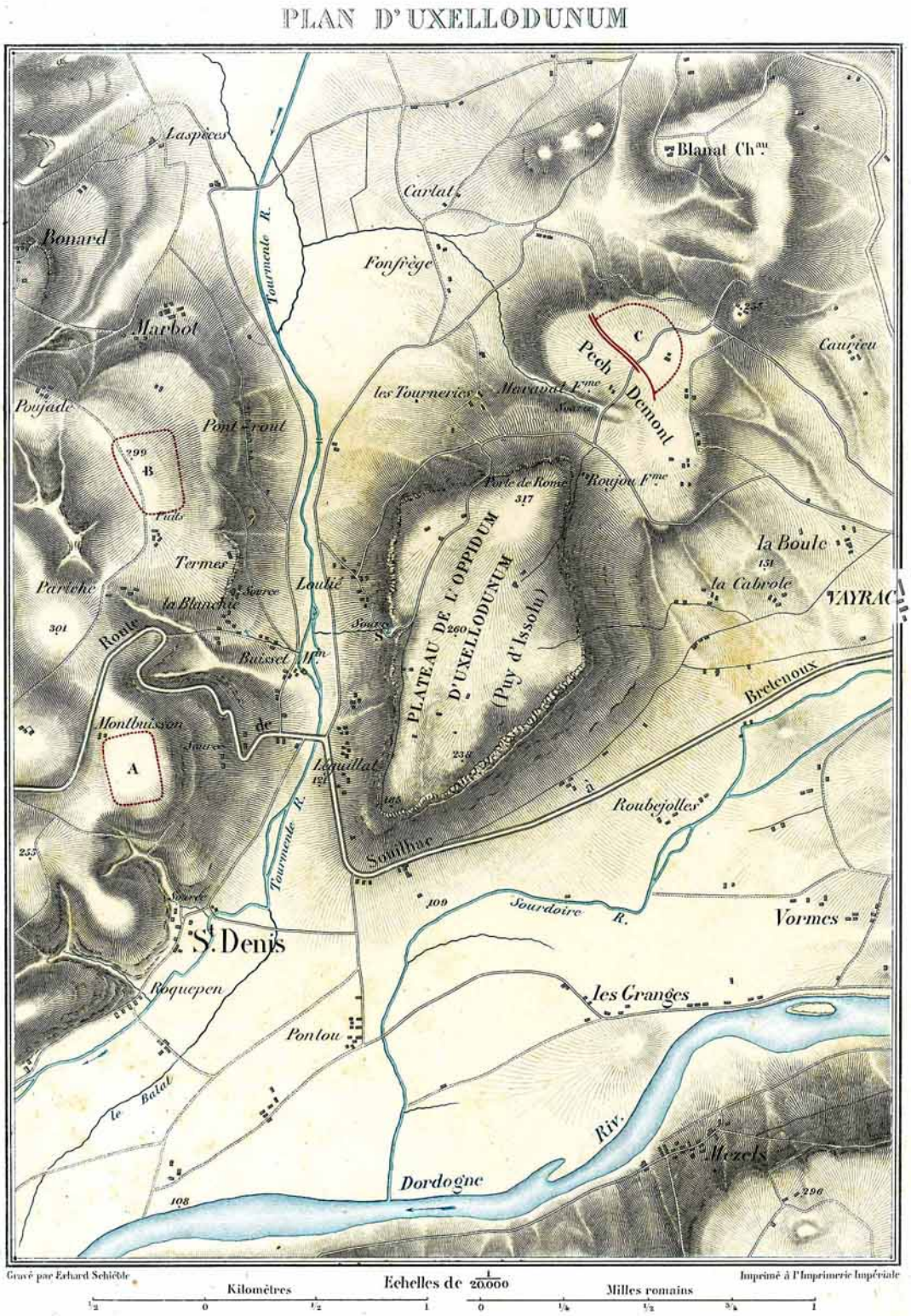

Napoléon III - Histoire de Jules César, 1866, pl. 29.

Figure n° 1

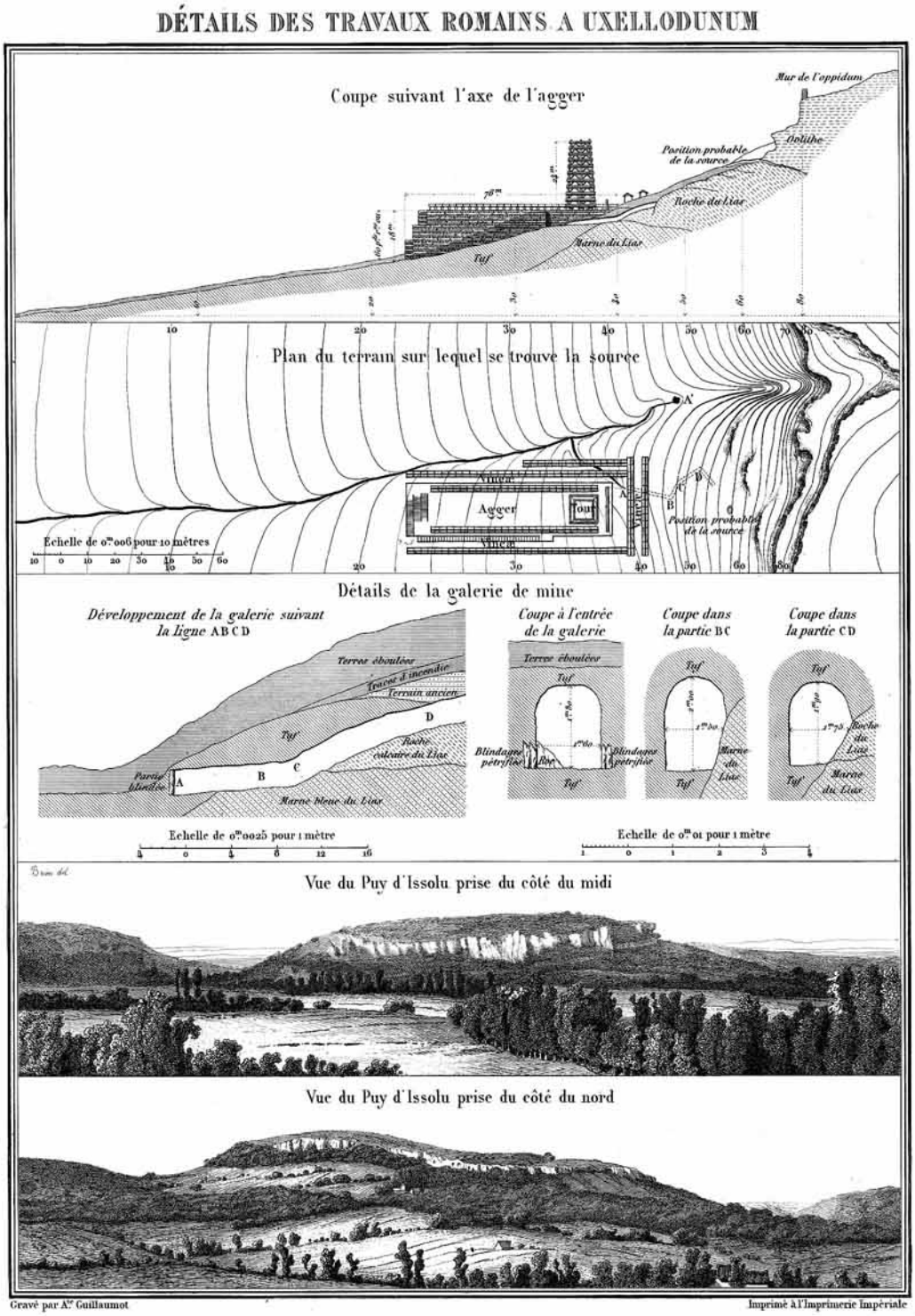

Napoléon III, Histoire de Jules César, 1866, planche 30.

Figure n° 2

Notes

1 - Cessac (J.-B.). - Un dernier mot sur d'*Uxellodunum*. *Comm. Rev. Soc. Sav.,* Paris, Librairie Impériale, 1863, p. 37, 38.

2 - Cessac (J.-B.). - Mémoire sur les dernières fouilles d'*Uxellodunum*. *Comm. Rev. Soc. Sav.*, Paris, Librairie Impériale, 1867, p. 16, 17.

3 - Cette commission était dirigée par le général Creuly, du génie, et Alfred Jacobs, de l'École des Chartes.

4 - L'opinion du général Creuly et Alfred Jacobs a été habilement exposée et victorieusement défendu dans un mémoire publié en 1860. Il a été vérifié, apprécié, discuté et jugé par la commission de la topographie des Gaules. Après un examen approfondi et une sérieuse discussion, la Commission, suffisamment éclairée et pleinement convaincue, a pris une décision solennelle, en fixant sur le monticule escarpé de la presqu'île de Luzech. Cette décision a été officiellement proclamée et annoncée au monde savant par M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, dans son deuxième rapport sur les travaux de la Commission topographique de Gaules (25 novembre 1861). Au mois d'octobre 1861, l'Empereur, qui était alors à Biarritz, envoya, pour vérifier la décision de la commission M. Stoffel, capitaine d'artillerie. Cet officier avait pour mission, de visiter les différents *oppida*. Il devait surtout faire l'application, sur les lieux mêmes, du texte des Commentaires d'*Hirtius*, notamment de certains passages, que l'Empereur avait souligné de sa main, afin d'obtenir, sur divers points, les renseignements précis dont il avait besoin. Après avoir visité, dans le Quercy, les localités rivales, et spécialement Luzech et ses alentours, M. Stoffel demeura convaincu que le mémoire du général Creuly et Alfred Jocobs, en faveur de Luzech, était parfaitement conforme à la réalité. Au mois de décembre 1861, un envoyé de l'Empereur, M. Rouby, capitaine d'État-major, était chargé à Luzech de tracer les plans de presqu'île et des lieux environnants.
5 - L'empereur Napoléon III ayant résolu d'écrire la vie de Jules César, une portion de son ouvrage devait nécessairement être consacrée à la guerre des Gaules. Sous le nom de Commission de topographie des Gaules, un corps de savants fut constitué, qui fut chargé de recueillir toute la documentation nécessaire. En particulier, il s'agissait pour la Commission d'identifier les principaux points sur lesquels César ou ses lieutenants eurent à soutenir des combats. Comme méthode de travail, la Commission ajouta à la critique littéraire des textes, qui seule avait prévalu jusqu'alors, les fouilles directes dans l'intérieur du sol. Et ce fut là une heureuse initiative. Si cette manière d'opérer ne donna pas, dès l'abord, tous les résultats attendus, si certains points indiqués par la Commission durent plus tard être révisés, il serait souverainement injuste de déprécier les efforts qui furent alors tentés.
6 Cette commission était dirigée par le général Creuly, du génie, et Alfred Jacobs, de l'École des Chartes.

7 - Cessac (J-B.). - Etudes historiques, *Uxellodunum*, aperçus critiques touchant l'examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter *Uxellodunum*, de MM. le Général Creuly et Alfred Jacobs. *Extrait de la Rev. des Soc. Sav. des Départements*, février 1860, Paris, E. Dentu, Librairie-Editeur, Palais-Royal, 1862, in-8°, 79 p.
- Cessac (J.-B.). - *Etudes historiques. Commentaires de César. Uxellodunum. Notices complémentaires touchant l'examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum.* Paris, E. Dentu, Librairie-Editeur, Palais-Royal, 1862, in-8°, 31 p.
- Cessac (J.-B.). - Lettre au directeur du Collège Sainte-Anne à Augsbourg. *Moniteur Universel*, 6 mars 1863.
- Cessac (J.-B.). - *Un dernier mot sur Uxellodunum.* Paris, E. Dentu, Librairie-Editeur, Palais-Royal, 1863, 47 p.
- Cessac (J.-B.). - *Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum.* Paris, Dentu, 1864.
- Cessac (J.-B.). - *Études Historiques, commentaires de César, observations touchant les fouilles exécutées à Luzech.* Paris, E. Dentu, Librairie-Editeur, Palais-Royal, 1864, 16 p.
- Cessac (J.-B.). - *Uxellodunum, fouilles exécutées à Luzech, à Capdenac et au Puy d'Issolud.* Paris, Dentu, 1865.
- Cessac (J.-B.), Bial (P), Lunet (Abbé). - À propos d'Uxellodunum. *Congrès arch. de France*, XXXII, 1865, p. 437-440 et 443-450.
- Cessac (J.-B.)- Notes sur les fouilles exécutées à Puy d'Issolu. *Rev. des Soc. Sav.*, 1866, p. 464, 569-570.
- Cessac (J.-B.). - *Le véritable emplacement d'Uxellodunum démontré aux moyen des fouilles.* Manuscrit à la bibliothèque du Musée de l'Homme à Paris, daté de 1866, 14 p., 7 pl.
- Cessac (J.-B.). - *Mémoire sur les dernières fouilles d'Uxellodunum,* (Mémoire lu à la Sorbonne en 1866). Paris, Imp. Impériale, 1867, in-8°, 17 p.
- Cessac (J.-B.). - Le véritable emplacement d'*Ux*ellodunum sous les auspices de la Soc. d'Emulation du Doubs. *Comm. Rev. Soc. Sav.*, 1867, p. 48-50.

8 - Cahier n° 7, notes de J.-B. Cessac. Bibli. de la Société Archéologique de Brive (Corrèze).
- Cessac (J.-B.). - Mémoire sur les dernières fouilles d'*Uxellodunum*. *Comm. Rev. Soc. Sav.*, Paris, Librairie Impériale, 1867, p. 1, 17.

9 - Il semble que des galeries aient déjà été reconnues dès la fin du XVIe siècle (De Vigenere, éd. de 1584, p. 659) et revues au XVIIIe siècle (Abbé de Vayrac, Mercure de France, août 1725, p. 1714).

10 - Le colonel Eugène Stoffel (1821-1907). Il était d'origine suisse, issu d'une famille d'officiers qui avaient servi Napoléon Ier. Officier d'artillerie en garnison à Auxone, il s'intéressa à l'identification d'Alésia et rédigea une bonne étude sur le siège qui lui valut d'être promu officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III. Il devint son principal collaborateur archéologique. Il dirigea les fouilles d'Alésia, celles de Gergovie, puis celles du Puy d'Issolud. Il fut également chargé de la mise au point des cartes de l'*Histoire de Jules César*. Après la guerre de 1870, resté fidèle à l'empereur, il profita de sa mise en retraite pour poursuivre son œuvre et publia en 1887 l'*Histoire de Jules César* (Guerre civile) et un ouvrage sur la guerre de César et d'Arioviste.

11 - Jean-Baptiste Auguste Verchère de Reffye (1820-1880), connu pour avoir inventé la mitrailleuse. Il nous apparaît aujourd'hui comme le précurseur de l'archéologie expérimentale ; son étude des armes d'Alésia est remarquable. Dans l'atelier de balistique à Meudon il s'essaya avec talent et minutie à la restauration, au moulage, reconstitua et expérimenta le *pilum* et les machines de siège des Romains. Il réalisa une grande maquette d'Alésia qui fut placée dans la salle d'Alésia à Saint-Germain-en-Laye ; il fut de plus l'ambassadeur de l'empereur auprès des musées étrangers à qui il confia des moulages des armes d'Alésia.

12 - *Annuaire du Lot*, 1866. E. Castagné était agent voyer de l'arrondissement de Cahors.

13 - Sans doute 1865.

14 - Monsieur de Marguerie.

15 - Guillot (Mlle Rose-Marie). - *Le Lot richesses de France, dans Uxellodunum au Puy d'Issolud.* Revue du Tourisme, de l'Économie et des Arts, Édition J. Delmas 1 Cie Paris, p. 49.

16 - Note sur les fouilles exécutées à Puy d'Issolu. *Rev. des Soc. Sav.*, 1866, 4e série, t. III, p. 569-570. Une autre note ce trouve p. 464.

17 - L'intérêt de Napoléon III pour Jules César remonte en 1858, où il institue, par arrêté ministériel du 17 juillet, la commission de la Topographie des Gaules, organisme responsable de l'étude géographique, historique et archéologique du territoire national jusqu'à l'avènement de Charlemagne. L'empereur a décidé de réaliser une œuvre d'historien scientifique, dans laquelle les recherches sur le terrain et les preuves archéologiques viendraient soutenir l'étude des textes césariens. Pour préparer son ouvrage, il s'entoure de collaborateurs efficaces, membres de son entourage, officiers, ingénieurs, savants français et étrangers, s'appuyant sur leurs travaux et finançant bon nombre de recherches sur sa cassette personnelle. « *L'Histoire de Jules César* a subi depuis sa publication l'examen des critiques les plus éminents (…). Ils ont pu différer d'avis sur l'appréciation de certains événements, sur des questions géographiques peut-être, sur des points de détail, mais le mérite de cette œuvre remarquable n'a été contesté par personne », écrivait Edmond Caillette de l'Hervilliers en 1869. « Le vrai mérite de l'auteur est (…) de nous faire pénétrer au cœur même de la civilisation gauloise, de nous initier aux secrets de sa vie publique et privée, d'en analyser tous les détails. »

18 - Napoléon III. - *Histoire de Jules César*. Paris, 1866, II, p. 343-347.

19 - À proximité se trouve la source du Thouron ; sur le point haut du plateau de Montbuisson, nous avons découvert de nombreux fragments d'amphores du type Dressel 1B.

20 - Ibid : à proximité plusieurs sources : Terme, Bonard et Arques.

21 - Ibid : à proximité sources de Fonfrège.

22 - Elle est due aux recherches persévérantes de J.-B. Cessac, assisté, plus tard, par la Commission Départementale du Lot.

23 - Nomenclature des objets trouvés au Puy d'Issolud : 1 fer de dolabre, 36 fers de flèches, 6 fers de traits de catapulte, fragments de bracelets, dent d'ours (amulette), grains de colliers, anneaux, lame de couteau, clous.

24 - Dubost (Henri-Antoine dit Antonin), né le 6 avril 1842 , décédé à Paris le 16 avril 1921, clerc de notaire, journaliste, préfet, conseiller d'État et homme politique français, Ministre de la Justice du 3 décembre 1893 au 29 mai 1894 dans le gouvernement Jean Casimir-Perier. Il collabora, sous l'Empire, aux journaux d'opposition, le Courrier français, la Marseillaise, et fut nommé, au 4 septembre 1870, secrétaire général de la préfecture de police. Il quitta ce poste, le 18 octobre. Extrait du « Dictionnaire des Parlementaires français », Robert et Cougny (1889)

25- Émile, comte de Kératry, né le 24 mars 1832 à Paris, mort le 6 avril 1904, est un militaire et homme politique français. Issu d'une vieille famille noble bretonne, il fut élu député du Finistère en 1869 après une carrière militaire. Il siège dans l'opposition au régime impérial. Membre actif du Tiers-Parti, il est nommé préfet de police de Paris après la chute de l'Empire le 4 septembre. Il démissionne rapidement et quitte Paris en ballon. La révolution du 4 septembre valut à M. de Kératry les fonctions de préfet de police. Il favorisa la fuite de l'ex-impératrice. Il adressa au Gouvernement de la Défense nationale un rapport, proposant la suppression de la préfecture de police et le rattachement aux différents ministères des services qui la composaient. Bien que ce rapport eût reçu l'approbation du gouvernement, M. de Kératry, quelques jours après, donna sa démission, qui fut acceptée, et fut remplacé par Edmond Adam.